

Politique départementale
de coopération internationale

**YVELINES,
PARTENAIRES DU
DEVELOPPEMENT**

Rapport d'activités année **2019**

Cabinet du Président
Août 2020



Yvelines
Le Département

*Le Conseil départemental des Yvelines,
acteur engagé de toutes les solidarités*

Sommaire

Sommaire	3
Yvelines, Partenaires du développement	4
La coopération décentralisée	6
■ Bénin – Groupement intercommunal du Mono.....	10
■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh	13
■ Mali – Cercle de Kolokani.....	17
■ Sénégal – Département de Kanel.....	19
■ Sénégal – Département de Matam.....	21
■ Sénégal – Département de Podor	23
■ Togo - Commune d’Anèho.....	27
■ Coopérations en sommeil	30
■ La Maison des Yvelines	32
■ Partenariats en lien avec la coopération décentralisée	34
.....	38
Le soutien aux acteurs yvelinois	38
L’animation de la dynamique yvelinoise	39
Les ressources de la politique	40
■ Organisation humaine.....	41
■ Budget de la politique	41
Annexes	46
■ Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2019	47
■ Annexe 2 – Déclaration d’aide publique au développement du Département	48
■ Annexe 3 – Budget primitif détaillé 2020.....	49
■ Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2019 aux acteurs yvelinois	50

Yvelines, Partenaires du développement

Votée en 2007, la politique « Yvelines, Partenaires du développement » est fondée sur le constat que le niveau de développement des pays du Sud affecte directement, à plus ou moins long terme, le niveau de développement des citoyens yvelinois : la lutte contre l'extrême pauvreté au Sud permet de réduire les flux d'émigration de survie vers le Nord ; l'ancrage de la démocratie et de la redevabilité, notamment au niveau local, contribue à résorber les sources de radicalisation qui alimentent le terrorisme international ; le renforcement de la décentralisation et des capacités institutionnelles, matérielles et humaines locales impacte positivement sur la réponse aux besoins des citoyens ; la lutte contre la dégradation de l'environnement couplée à la prise en compte des questions climatiques (risques naturels) augmentent la qualité de vie et la sécurité sur place ; la lutte contre les inégalités à travers un renforcement multisectoriel des capacités locales, notamment l'accès pérenne aux services de base, à l'éducation et à la santé permet d'améliorer fortement et durablement les conditions de vie sur place ; l'alignement des trajectoires de développement au Sud avec les Objectifs de développement durable (ODD) rejoint les efforts de conversion de nos économies à l'agenda de l'Accord de Paris et de recherche de pérennité de nos modèles à venir ; enfin, les perspectives de forte croissance du continent africain constituent des opportunités à saisir pour la création d'emplois et de richesses dans nos pays.

La politique départementale s'est donné un nouveau cadre le 27 novembre 2015, pour la période 2015-2020, tenant en particulier compte des apports et nouvelles possibilités de la loi d'orientation et de programmation de l'aide publique au développement votée le 7 juillet 2014. Cette délibération définit de nouvelles orientations en donnant à la politique trois objectifs principaux :

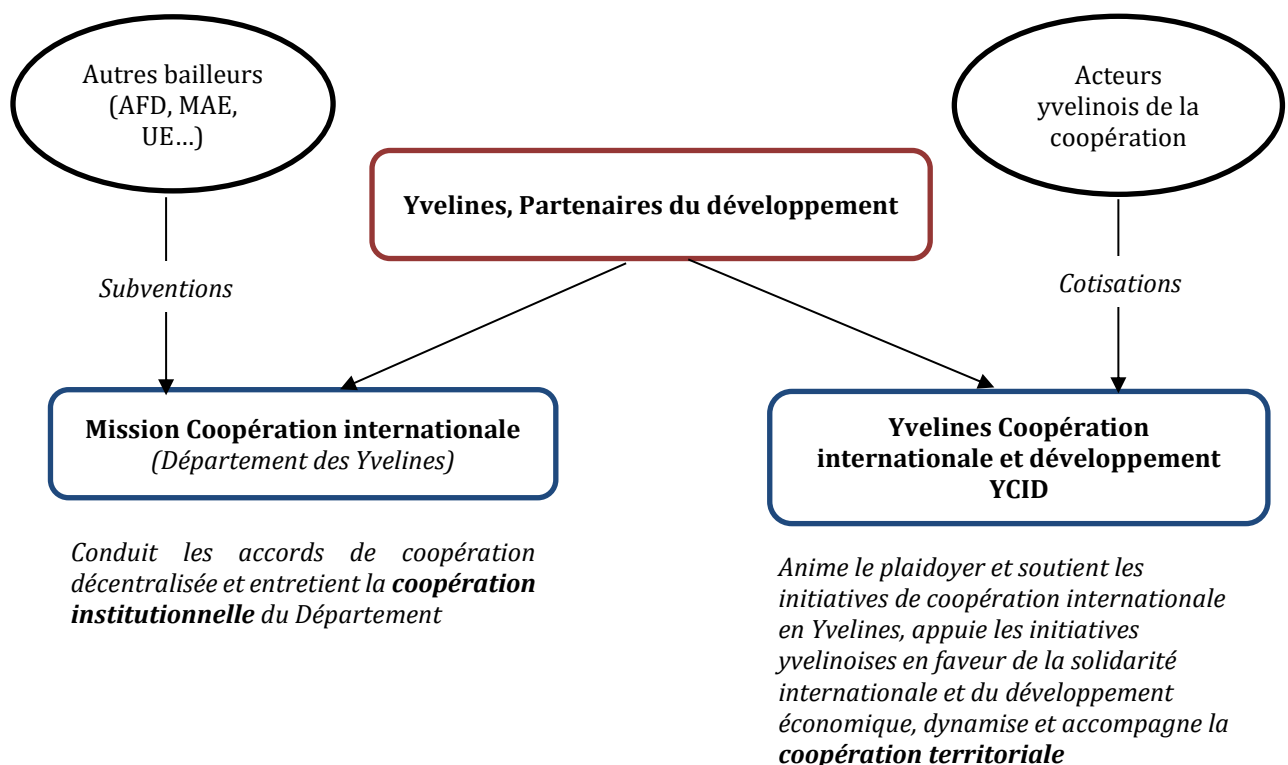
- faire de la *coopération décentralisée* un outil d'accompagnement des processus de décentralisation en vue de *construire les capacités des collectivités partenaires* à prendre en main leur propre développement de façon autonome et pérenne. En 2019, le Département a mis en œuvre 7 accords de coopération décentralisée (Bénin, Liban, Mali, Sénégal, Togo), ainsi que 13 partenariats exceptionnels (Bénin, Guinée Bissau, Liban, Mali, Sénégal et Togo). La réorientation des programmes vers les priorités institutionnelles de la délibération-cadre 2015-2020 se poursuit, et met l'accent sur les capacités des collectivités partenaires : appui institutionnel (formation des élus et des administrations, renforcement matériel), appui à la mobilisation des ressources locales (fiscalité, services rendus, exploitation du domaine), appui à la recherche de financements extérieurs (avec cofinancement possible du Département) ;
- renforcer et étendre la *structuration de la dynamique yvelinoise* de coopération internationale, en y intégrant les relations économiques, et en favorisant une gestion concertée et une appropriation de cette dynamique par les acteurs yvelinois. Cet objectif s'est traduit dès 2015 par la création d'un groupement d'intérêt public, « Yvelines Coopération internationale et développement » (YCID), permettant d'inclure dans la gouvernance des actions en direction des acteurs du territoire (accompagnement technique, soutien financier...) tous les acteurs souhaitant y prendre part. Fondé avec 10 membres, son extension est toujours en cours (215 membres à la fin de l'année, 255

prévus pour 2020, et la croissance se poursuit). YCID inscrit son action dans les axes de la délibération votée, et demeure contrôlé et financé majoritairement par le Département, même si l'accent est désormais mis sur la co-construction des outils de promotion de la coopération en Yvelines ;

- favoriser une plus grande cohérence et une plus grande lisibilité d'une coopération yvelinoise s'appuyant sur les *compétences départementales* et sur les *atouts de son territoire* (compétences sectorielles des acteurs de son territoire). Cet objectif transversal concerne à la fois le Département, dans le cadre de sa coopération décentralisée, et YCID, dans le cadre de l'animation de la dynamique yvelinoise. Il s'agit de mettre en œuvre les synergies potentielles entre les principales compétences du Département (action sociale, gestion des collèges...) d'un côté, et la spécificité des acteurs de notre territoire (forte prédominance des associations œuvrant au Sénégal, présence de pôles économiques sectoriels...) de l'autre, avec les actions menées dans le cadre de la politique « Yvelines, Partenaires du développement ». L'objectif est d'assurer une meilleure identification des interactions et des potentialités entre notre territoire et son action extérieure institutionnalisée, afin de gagner en cohérence, efficacité et mutualisation des coûts et bénéfices.

La Mission Coopération internationale, rattachée pour le moment au Cabinet du Président, est l'organe de mise en œuvre de la politique. Ses effectifs sont désormais mis à disposition partiellement d'YCID, assurant ainsi une bonne continuité et cohérence des actions. Elle s'appuie sur l'association « La Maison des Yvelines », opérateur de suivi de terrain des actions de coopération au Bénin, Sénégal et Togo. L'ensemble des activités est financé par une contribution du budget général départemental.

L'organisation institutionnelle de la politique « Yvelines, Partenaires du développement »





La coopération décentralisée

L'action extérieure des collectivités locales, qui relève des articles L-1115-1 et suivants du CGCT, fait partie intégrante de la politique française d'aide au développement. Renforcée et élargie dans ses objectifs et moyens par la loi 2014-773 du 7 juillet 2014 portant orientation et programmation de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, l'action internationale des collectivités a fait l'objet d'un livre blanc du Ministère des affaires étrangères (MAE) « *Diplomatie et territoires – Pour une action extérieure démultipliée* » publié en décembre 2016, et l'AFD a mis en place en 2016 un « Club des collectivités locales partenaires de l'AFD » adossé à une nouvelle stratégie de relations entre l'AFD et les collectivités. Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), organe d'orientation de la politique française, a encore rappelé en février 2018 l'importance qu'il fallait accorder aux collectivités dans la mise en œuvre de la politique nationale d'aide au développement. L'APD des collectivités territoriales et de leurs groupements a représenté en 2019 un montant total de 121,5 millions d'euros. Les dix premiers pays bénéficiaires sont Madagascar, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Maroc, Haïti, le Bénin, les territoires palestiniens, la Guinée et le Togo. Ils représentent à eux seuls 48% de l'APD bilatérale des collectivités territoriales françaises (hors aide aux réfugiés). Selon les données préliminaires du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE pour 2019 (avril 2020) : l'APD de la France s'élève à 12,18 milliards de dollars (10,4 milliards d'euros), ce qui représente 0,44% de son PIB. Mais

d'après le projet de loi de finances pour 2020 : « au total, l'APD déclarée par la France passera de 10,6 milliards d'euros en 2019 à près de 12 milliards en 2020, soit une progression de 0,43 à 0,46% du RNB ». La participation des collectivités locales à l'APD tourne autour de 1%. Par ailleurs, le budget de la DAECT (Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du MAE) est passé de 6,8 millions d'euros en 2018 à 11,5 millions d'euros en 2020.

En 2019, le Département des Yvelines a consacré 958 652,33€ à ses actions de coopération décentralisée, et obtenu pour celles-ci 122 222€ de ressources extérieures.

Tableau résumé des coopérations¹

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2019 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département²
Bénin	Groupement intercommunal du Mono (6 communes)	2009	Gestion des déchets : stratégie intercommunale visant à intégrer 150 à 200 000 personnes urbaines dans un service de collecte et de traitement des déchets Fiscalité locale : déploiement d'outils et de procédures visant à améliorer la productivité des impôts locaux perçus par les communes membres du GI-Mono ou directement affectées au GI-Mono	281 504,72€/an (267 265,79€ en 2019)
Liban	Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh (52 communes)	2009	Tourisme : mise en place de la politique touristique de la Fédération s'appuyant sur le Bureau de développement local dotée de personnel et d'outil de communication, et appui aux projets dans le secteur de l'éco-tourisme, notamment à travers des chantiers jeunes de solidarité internationale	73 291,72 €/an (63 990,85€ en 2019)
Mali	Cercle de Kolokani	2012	Agriculture : aménagement du territoire à travers le développement de zones agricoles améliorées et d'infrastructures, en particulier la zone du Lac Wegnia	47 045,00€/an (125 000,00€ en 2019)
Sénégal	Département de Matam	2015	Inondations : construction d'une digue de protection de la ville d'Ourossogui Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement	47 156,94€/an (78 883,36€ en 2019)
	Département de Kanel	2015	Eau et assainissement : études pour l'alimentation en eau potable à Tata Bathily Education : autonomisation financière des établissements scolaires Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement	23 592,39€/an (29 519,36€ en 2019)

¹ Les données financières qui seront présentées dans les parties suivantes concernent uniquement les dépenses effectivement réalisées dans le cadre des conventions de coopération signées avec les partenaires. Ne sont pas déduites les recettes reçues par le Département et spécifiquement affectées à certains accords. Dans le présent tableau, ce sont l'ensemble des dépenses du Département qui sont présentées : elles incluent les subventions versées (qui n'ont pas été intégralement dépensées localement) ainsi que les dépenses effectuées directement par le Département (accueil de délégations, billets d'avion...).

² Toutes ressources, toutes dépenses YPD, moyenne annuelle, jusqu'en 2019, données 2019 entre parenthèses.

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2019 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département ²
	Département de Podor	2009	<p>Gestion des déchets : mise en place de services locaux de collecte et de traitement des déchets, réalisation d'ouvrages d'intérêt départemental en matière de valorisation des déchets, équipement des structures de santé en incinérateurs à déchets médicaux</p> <p>Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement</p> <p><i>(le Département prend la suite du Cadre de concertation des collectivités de Podor)</i></p>	112 322,75€/an (21 175,33€ en 2019)
Togo	Commune d'Anèho	2007	<p>Assainissement : création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC)</p> <p>Education secondaire : construction d'un lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle pour environ 200 élèves</p>	156 608,55€/an (46 284,24€ en 2019)

Bénin – Groupement intercommunal du Mono

PRESENTATION

Le Groupement intercommunal du Mono (GI-Mono) est une association composée de six communes (Athiémé, Bopa, Comé, Houéyogbé, Grand-Popo, Lokossa) représentant une superficie de 1 605 km² et une population de 500 000 habitants. L'association a été créée en 2010. Les dernières élections communales se sont tenues en 2020. Le président du GI-Mono est le Maire d'Athiémé, Saturnin Kocou DANSOU.

La convention-cadre de coopération a été renouvelée en 2016 pour une durée de 5 ans supplémentaires. Elle a identifié 4 axes de coopération : renforcement des capacités institutionnelles et financières dans le cadre de la consolidation de l'intercommunalité ; gestion, traitement et valorisation des déchets solides et liquides ; protection de l'environnement, développement durable et lutte contre le réchauffement climatique ; valorisation du patrimoine du Mono à travers le tourisme et la culture.

Le Département des Yvelines verse une partie de sa contribution directement au GI-Mono. Une autre partie de la contribution a été versée à l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) en 2018, afin de consolider à son niveau toutes les ressources liées au programme « fiscalité locale ». Le GI-Mono n'ayant pas de ressources propres, ce sont les communes membres qui mobilisent la contrepartie locale.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération est fondée sur deux programmes :

- Gestion intercommunale des déchets urbains des ménages. Il s'agit de concevoir, en collaboration avec les communes membres, un service aux usagers permettant la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers, un regroupement des déchets dans les quartiers dans des conditions sécurisées, puis leur transport vers une décharge finale où les déchets doivent être triés et pour partie valorisés. Ce programme a bénéficié d'un soutien financier de la part de l'Union européenne et se prolonge avec un appui financier de moindre importance de la part du Département, de façon à maintenir une dynamique de développement du service ;
- Optimisation de la fiscalité locale. Le programme, d'une durée de 36 mois (sur 4 exercices budgétaires), a débuté fin 2017 et doit permettre, d'une part, d'améliorer la productivité fiscales des impôts à base foncière perçus par les communes, ceci afin d'accroître leur capacité contributive au budget du GI-Mono ; et d'autre part, d'améliorer le rendement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le produit doit être affecté intégralement au GI-Mono. Ce projet bénéficie d'un cofinancement de l'AIMF et du Ministère des affaires étrangères³.

Le Département continue par ailleurs à suivre l'avancement du dossier de transformation de l'association GI-Mono en établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Le

³ Le coût prévisionnel global de ce programme est de 1,07 million d'euros sur 36 mois. Le Département a reçu une subvention de 200 000€ du MAE, l'AIMF apportera 300 000€, les communes du Mono 200 000€, soit un coût résiduel pour le Département d'environ 370 000€.

Président du Département des Yvelines à rencontrer le Directeur de Cabinet du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale et de l'Administration du Territoire (indisponible lors de sa venue en avril 2019). Selon le Directeur de Cabinet, la décision définitive concernant le statut du GI-Mono serait faite à l'issue du Conseil des ministres en mai 2019. En décembre 2019, rien n'a été décidé, laissant le GI-Mono avec son statut de simple association pour au moins une année de plus. Cette « non-décision » a un impact négatif sur le fonctionnement du GI-Mono, qui dépend toujours de la seule bonne volonté des Maires de son territoire. Ainsi, il ne pourra pas percevoir directement les taxes affectées aux compétences qui lui ont été transférées en 2010.

Le suivi de terrain de l'accord de coopération est confié à l'association « La Maison des Yvelines », à travers son représentant de l'antenne du Togo.

ACTIVITES REALISEES EN 2019

Gestion intercommunale des déchets urbains ménagers (61 729,32€) :

2019 a permis de poursuivre et de soutenir les activités concernant la gestion intercommunale des déchets urbains ménagers. Deux biodigesteurs ont été mis en place à Comé et à Athiémé, du matériel de tri a été acquis, ainsi que des tricycles permettant à la collecte des déchets. De plus, le GI-Mono a pu procéder au nettoyage de dépotoir sauvage. Toujours dans l'objectif de sensibiliser la population et de mieux impliquer cette dernière sur ces questions, le GI-Mono accompagne les comités de quartier.

Depuis fin 2018, le Lycée Louis-Bascan de Rambouillet est mobilisé avec ses élèves à l'amélioration des démarches de valorisation des déchets dans les centres de tri. L'année scolaire 2018-2019 a permis aux élèves de créer la « Xpress4 », un outil pour compresser 4 fois plus de papiers et cartons mâchés afin d'en faire des buchettes combustibles. Ce projet pédagogique doit aboutir à une mise en place de la presse au Bénin par les lycéens, accompagnés de leurs professeurs.

Optimisation des ressources fiscales (168 670,15€) :

L'année 2018 était celle du démarrage effectif du programme. Durant l'année 2019, les activités se sont poursuivies sans problèmes notoires :

- Sensibilisation intensive de la population via les ondes radios : 48 émissions animées par l'équipe projet, des élus ou encore des ONG. La particularité de ces temps radios, et qu'ils sont interactifs. De plus, l'équipe du GI-Mono a organisé 12 séances grand public par qui ont regroupé 2 500 personnes.
- Organisation de réunions mensuelles, regroupant la Chargée de programme, les spécialistes SIG et les animateurs.
- Réalisation de plans parcellaires à Bopa (terminés à 30%), à Houéyogbé (terminés), et dans l'ancienne ville d'Athiémé (terminés).
- Mise en œuvre de l'adressage à Grand-Popo (terminé en fin d'année 2019), à Lokossa (terminé à 40%), et à Comé (terminé à 50%).
- Réalisation des enquêtes fiscales à Athiémé (terminées), à Houéyogbé (terminées), à Grand-Popo (terminées), à Lokossa (terminées), à Bopa (non commencées) et à Comé (commencées en fin d'année).

Plusieurs séances de cadrage ont été organisées pour la réalisation du Système d'Information Foncier (SIF). Ce dernier consiste à l'élaboration d'une base de données des contribuables des 6 communes du Mono.



BUDGET EXECUTE

Les communes du Mono, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et le Département des Yvelines (dont la subvention inclut la participation du MAE sur le programme « fiscalité locale ») sont les contributeurs au budget du GI-Mono, ce dernier ne disposant pas de ressources propres.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Optimisation des ressources fiscale	440 797,80 €	436 376,38 €	Compte coopération	- 134 622,83 €	- 80 181,05 €
Gestion des déchets	80 937,38 €	61 729,32 €	GI-Mono	50 003,08 €	
			AIMF	401 106,93 €	373 038,75 €
			Département des Yvelines	205 248,00 €	205 248,00 €
TOTAL	521 735,18 €	498 105,70 €	TOTAL	521 735,18 €	498 105,70 €

En 2018, le plan de financement du projet « optimisation des ressources fiscales » impliquait un sur-financement, qui a été largement consommé en 2019. Le compte coopération passe de 332 083,54€ à 80 181,05€.

PERSPECTIVES 2020

Une des plus grandes difficultés à laquelle doit faire face le GI-Mono concerne l'absence d'officialisation de son statut d'établissement public de coopération intercommunale, dont le dossier a été déposé en 2014, et qui demeure en instance d'instruction par le Gouvernement. Cette mesure permettrait pourtant au GI-Mono de bénéficier de plein droit du reversement du produit de la Taxe d'enlèvement des ordures (TEO), aujourd'hui perçu par les communes, et lui donnerait les ressources suffisantes pour amorcer une nouvelle étape de développement du service de gestion des déchets. Le Département des Yvelines continue à appuyer cette demande auprès des autorités béninoises. La recherche de financements supplémentaires pour investir dans le domaine du traitement et de la valorisation des déchets se poursuivra en 2020. Le Département et le GI-Mono comptent sur l'appel à projet du SYCTOM pour permettre de lancer les projets de valorisation des déchets collectés. Le Lycée Louis Bascan sera également mobilisé pour terminer la presse mécanique pour la valorisation du papier et du carton. Les élèves vont aussi réfléchir à une déchiqueteuse papier/carton. Du côté de l'amélioration des rendements de la fiscalité locale, les investissements dans les outils de maîtrise foncière vont s'achever entièrement en 2020.

■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh

PRESENTATION

La Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh est une intercommunalité de 54 communes représentant une superficie de 300 km² pour une population de 200 000 habitants. Le Conseil de la Fédération a été élu en 2016 dans la continuité des élections municipales qui se sont tenues au mois de juin. Le nouveau Président de la Fédération est Juan HOBEICHE, Maire de Jounieh.

Une nouvelle convention-cadre a été conclue en 2017 dans la continuité de l'élection du nouveau Président. Celle-ci porte sur la période 2017-2022 et identifie quatre domaines de coopération : le renforcement des capacités institutionnelles et de l'intercommunalité ; le développement économique du territoire ; l'aménagement du territoire et la promotion touristique ; et le développement de l'offre de transport public.

La Maison régionale du tourisme, fondée en 2012 sous la forme d'un service de la Fédération, a été remplacée en 2017 par un Bureau de développement local, nouveau service de la Fédération notamment en charge d'animer la coopération avec les Yvelines. Sur le plan financier, le Département verse sa contribution au budget de la Fédération. La Fédération apporte une contrepartie locale sous la forme d'une prise en charge du salaire du Responsable du Bureau de développement local. Les municipalités membres, dont certaines bénéficient de projets inscrits dans le cadre de la coopération, peuvent également être amenées à contribuer ponctuellement.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de plusieurs programmes en 2019 :

- L'accompagnement du Bureau local de développement. Il s'agit de renforcer ses capacités administratives, de planification et de coordination, pour en faire le moteur du développement touristique de la Fédération.
- La promotion de la randonnée pédestre, qui doit participer au développement du tourisme vert dans la Fédération, notamment dans la perspective d'en faire une opportunité pour le secteur économique local.
- La mise en œuvre du projet « Vie à l'ancienne », consistant en l'aménagement de gîtes d'étape « rustiques » dans une vallée de la Fédération, et l'animation d'un point local d'information touristique. Ce projet est la continuation d'un programme financé par l'Union européenne qui a permis la réhabilitation des bâtiments et se poursuit encore aujourd'hui.
- La prévention et la lutte contre les feux de forêts, pour préserver le potentiel de randonnée sur le territoire et contribuer à la sécurité des randonneurs. Ce programme, démarré à une échelle pilote dans 8 communes en 2017 pour environ un an, est conduit par l'ONG française Pompiers sans frontières. Il bénéficie d'un cofinancement du Ministère des affaires étrangères.
- La valorisation des produits locaux afin de participer à la construction d'une image de marque orientée sur l'authenticité, la nature et le bien-être, et de façon complémentaire aux initiatives prises en matière d'éco-tourisme. La Fédération entend apporter un appui

à deux filières de production agricole du Kesrouan-Ftough : le miel et la pomme. Le Département mobilise des apiculteurs et des pomiculteurs des Yvelines en appui-conseil et en formation, pour des missions ponctuelles.

La mise en œuvre de ces programmes est réalisée par le Responsable du Bureau de développement local (BDL). De l'expertise extérieure est aussi régulièrement sollicitée pour participer à la mise en œuvre de la coopération.

ACTIVITES REALISEES EN 2019

Bureau local de développement (21 554,95€) :

Le Bureau de développement local (BDL) est animé par un responsable dont le salaire est pris en charge par la Fédération et constitue la contrepartie apportée par cette dernière à la coopération. Son poste a été financé sur les 12 mois de l'année.

Promotion de la randonnée pédestre (29 232,10€) :

Les dépenses de ce programme concernent le développement de 2 sentiers de randonnées, via une étude topographique préalable. Deux étudiants libanais ont fait un stage au sein de la Fédération afin d'accompagner la formation des guides et de développer les offres récréatives et événementielles autour de la randonnée pédestre dans le Kesrouan-Ftough. De plus, deux sentiers ont été entretenus (sentier du Ciel et sentier de la Lune), le balisage et les panneaux d'informations ont été refaits.

Valorisation des produits locaux (28 511,01€)

L'objectif de ce programme est de participer à la construction d'une image de marque orientée sur l'authenticité, la nature et le bien-être, et de façon complémentaire aux initiatives prises en matière d'éco-tourisme. Deux apiculteurs yvelinois ont rencontré pour la deuxième fois (première fois en 2018) les apiculteurs du Kesrouan, toujours avec le même objectif : échanger les savoirs et les savoir-faire afin de construire un véritable projet commun entre les apiculteurs libanais les plus motivés. En parallèle un comité apicole a été mis en place par la Fédération, qui doit permettre de fédérer les apiculteurs et former les jeunes générations voulant mener cette activité.

La pomme est également concernée car 2 pomiculteurs yvelinois ont pu rencontrer leurs homologues libanais. Cette première mission a permis de rencontrer des maraichers très expérimentés, et a révélé des axes de coopération et d'échange de savoir-faire, notamment sur le conditionnement de la pomme pour sauvegarder toute son intégrité de son passage aux champs jusqu'aux étagères des supermarchés.

Vie à l'ancienne (40 701,13€) :

La Fédération ayant obtenu le renouvellement du bail d'occupation des terrains dans la vallée pour une durée de 9 ans (via la Municipalité de Rayfoun), a terminé les travaux extérieurs (construction d'un bloc sanitaire, sécurisation du pont, aménagement des espaces extérieurs). Cependant il reste les travaux intérieurs et la décoration scénarisée « Vie à l'Ancienne ».

La réhabilitation de l'ancienne église, dont ne subsistent que des ruines, n'a pas encore débuté (contrepartie obligatoire à la signature du bail). La Fédération a élaboré un cahier des charges en 2018 pour qu'un opérateur privé s'occupe de la gestion des gîtes, mais l'appel à candidature n'a pas été lancé en 2019.



Prévention et lutte contre les incendies (186 247,42€) :

Ce programme concerne 8 villes pilotes disposant de massifs forestiers importants dans lesquels des sentiers de randonnée ont été ouverts par la Fédération. Le programme a duré 15 mois et représente un coût total réalisé de 186 865,26€. Le projet a bénéficié d'une subvention du MAE de 73 500€ et est principalement mis en œuvre par Pompiers sans frontières (PSF), avec qui la Fédération a signé une convention de partenariat pour l'exécution d'une partie du programme représentant 115 760€. Quatre comités de pilotage ont été organisés, composés des 8 communes concernées et de nombreux opérateurs extérieurs privés ou publics.

Le projet a pris un certain retard au démarrage, mais les bénéficiaires ont été très heureux de pouvoir disposer de formations (élus, agents municipaux et agents de la Fédération) et de procédures de prévention incendie et de gestion de crise.

BUDGET EXECUTE

La Fédération prend en charge directement le salaire du Responsable du BDL, en tant que contrepartie locale, cette dépense est retracée ici mais n'apparaît pas sur le compte bancaire dédié à la coopération.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Bureau local de développement	22 000,00 €	21 554,95 €	Compte coopération	- €	69 609,05 €
Valorisation des produits locaux	29 750,00 €	28 511,01 €	Excédents 2018	253 154,37 €	254 576,72 €
Développement de la randonnée	48 500,00 €	29 232,10 €	Fédération du Kesrouan-F	62 000,00 €	61 554,95 €
Vie à l'ancienne	80 000,00 €	40 701,13 €	Département des Yvelines	74 655,63 €	59 724,00 €
Sécurité incendie	209 560,00 €	186 247,42 €			
TOTAL	389 810,00 €	306 246,61 €	TOTAL	389 810,00 €	306 246,62 €

Au 31 décembre, la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh disposait d'une avance de 254 576,72€ pour financer la poursuite des activités en 2019, et le Département des Yvelines s'est encore engagé à verser une subvention à hauteur de 59 724€ dans le cadre des diverses conventions signées depuis 2016.

Hors convention, le Département des Yvelines a dépensé 4 685,45€ pour cette coopération, correspondant à la prise en charge de deux missions avec deux pomiculteurs et deux apiculteurs qui sont venus en tant qu'experts sur le volet « valorisation des produits locaux ». Le Département a également envoyé en représentation Monsieur Jean-Marie TETART à l'occasion du séminaire de clôture et d'évaluation finale du projet de renforcement des capacités des municipalités libanaises et de formation dans le domaine du développement local. Ces dépenses ont été effectuées sur le budget « Yvelines, Partenaires du développement ».

PERSPECTIVES 2020

Pour cette année 2019, la Fédération a pu exécuter la majorité du budget qui lui a été alloué, de même pour le reliquat cumulé depuis 2016. Le Département espère que l'année 2020 sera du même cru, cependant la fin d'année 2019 a été très fortement perturbée par les contestations populaires, retardant certains projets de la coopération et le fonctionnement de la Fédération.

Le projet de prévention incendie par PSF a pour ambition d'être dupliqué pour un nombre de municipalités plus important. L'objectif de l'année 2020 pour ce programme est de bâtir un projet avec 24 municipalités afin de les doter de procédures de prévention incendie et de gestion de crise.

Les Gites « Vie à l'ancienne » ont bien avancés, 2020 sera l'occasion de terminer les travaux intérieurs et la décoration rappelant l'époque phénicienne ou/et romaine. 2020 va également permettre de développer deux autres sentiers de randonnée, et de communiquer d'avantage sur ces derniers grâce à l'application développée en 2019.

■ Mali – Cercle de Kolokani

PRESENTATION

Le Cercle de Kolokani, qui compte une population de 250 000 habitants, est administré par un Conseil de Cercle, élu en 2009 et présidé par Djadji DIARRA. La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014, étendue jusqu'à la fin de l'année 2016 par avenant, porte sur la thématique du secteur primaire de production (agriculture, élevage...), et se décline en quatre axes : la mise en valeur du potentiel hydrique, l'aménagement de zones de production, l'écoulement des productions primaires, et la sécurité alimentaire. Aucune autre convention-cadre n'a été conclue depuis avec le Cercle, en raison des élections locales annoncées depuis 2017 mais qui n'ont toujours pas eu lieu. Depuis 2016, pour tenir compte de la difficulté à travailler avec les collectivités locales du Mali, le Département a fait le choix de s'appuyer sur un opérateur extérieur, Caritas Suisse, qui gère désormais le programme de coopération avec Kolokani.

PROGRAMMES EN COURS

Dans le cadre du partenariat initié avec l'association Caritas Suisse, une convention opérationnelle a été signée pour la période 2017-2020 pour la mise en œuvre d'un programme de développement économique et de préservation des ressources naturelles du Lac Wegnia. Le budget prévisionnel de la convention était de 906 126€, pour lequel le Département s'était engagé à apporter une subvention de 150 000€. 75 000€ ont été versés en 2017. En raison d'une contribution financière déterminante de la part de la Direction du Développement et de la Coopération suisse pour 2019-2023, cette première phase a été clôturée de manière anticipée au 30 juin 2019 afin de pouvoir entamer une nouvelle phase de 4 ans. Cette dernière s'inscrit dans le cadre plus large d'un programme régional dans le Sahel regroupant trois sites d'interventions (Lac Wegnia et Bassin du Sourou au Mali, sous-bassin de Ziway-Shalla dans la Vallée du Rift en Ethiopie). Une nouvelle convention a été adoptée l'année dernière, afin de mettre en œuvre les activités de ce programme qui répond à l'objectif général suivant : « La sécurité alimentaire et la nutrition dans la zone du lac Wegnia sont améliorées par la préservation de la zone humide grâce à une gestion écologique et durable de l'eau pour l'agriculture ».

Toutes les actions menées dans le cadre de cette convention sont mises en œuvre en partenariat avec le Cercle de Kolokani, bénéficiaire de l'accompagnement. Le montant du programme global s'élève à 2 335 412€ ; les coûts directs d'intervention, inscrits dans le budget de la convention signée, sont de 747 016€. Le soutien du Département des Yvelines, dédié à l'investissement, s'élève à 250 000€ pour la période 2019-2023.

ACTIVITES REALISEES EN 2019

Aménagement du Lac Wegnia (112 052€).

Les résultats atteints à ce jour incluent : le travail de sensibilisation effectué au sein des communautés vivant autour du Lac Wegnia sur l'utilisation durable des ressources naturelles ; la mise en place de deux pépinières dans les villages de Wegnia et Kononi-Sirakoro ; le renforcement des comités villageois pour la protection des ressources naturelles, qui a conduit à la protection de 15 ha de forêt ; l'établissement d'un comité participatif de pilotage du projet. Les premières sessions de formation sur l'approche M4P ont eu lieu et une étude de ligne de base ainsi qu'une étude de marché ont été menées. Un système de contrôle de l'érosion a été mis en place dans les deux villages bordant le lac, et les structures organisationnelles des groupes locaux de conservation de la nature ont été renforcées par le biais d'une organisation partenaire locale. Finalement, en collaboration avec la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF), un Plan

Stratégie d'Aménagement et de Gestion (PSAG) pour la zone du lac a été développée, validée et adoptée par les autorités locales dans le cadre d'un processus participatif.



BUDGET EXECUTE

Le Département des Yvelines contribuait à hauteur de 95% des dépenses (prévisionnelles et réalisées), le Cercle de Kolokani prenait en charge sur ces ressources propres la différence au titre de la contrepartie locale. La subvention départementale était versée directement sur le budget général du Cercle auprès du Trésor public malien.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Programme Lac Wegna	747 016,00 €	112 052,00 €	Compte coopération Caritas	- €	- 12 948,00 €
			Département des Yvelines	250 000,00 €	125 000,00 €
			Caritas		
			Fondation Caritas Luxembourg	300 000,00 €	
			Direction du développement et de	197 016,00 €	
TOTAL	747 016,00 €	112 052,00 €	TOTAL	747 016,00 €	112 052,00 €

Il est à noter qu'au 31 décembre 2019, le Cercle de Kolokani disposait toujours d'une trésorerie de 2 511,90€ dans le cadre de la coopération.

Le Département des Yvelines a procédé en 2019 au versement de sa première tranche de subvention à hauteur de 125 000€ (la moitié de sa contribution) au bénéfice de Caritas.

PERSPECTIVES 2020

Poursuite du programme.

■ Sénégal – Département de Kanel

PRESENTATION

Le Département de Kanel, collectivité locale créée en 2014 comprenant une population de 257 563 habitants, est administré par un Conseil départemental élu en 2014 et présidé par Abdoulaye ANNE.

La convention-cadre de coopération décentralisée avec le Département des Yvelines a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur les trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel, appui à la recherche de financements, appui à la mobilisation des ressources locales).

Les contributions des Yvelines sont versées sur un compte spécial géré par le Percepteur départemental.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération avec Kanel était organisée en 2019 autour de trois programmes :

- l'appui institutionnel, regroupant différentes activités permettant le renforcement des capacités de travail de l'institution départementale ;
- l'amélioration de la gestion des établissements scolaires. Ce programme est mené depuis 2016 dans le cadre d'un financement obtenu auprès du Fonds conjoint franco-sénégalais pour la coopération décentralisée. Le programme est mis en œuvre dans les deux départements de Kanel et de Matam, le Département de Kanel en étant le chef-de-file et l'ordonnateur des dépenses ;
- eau, assainissement, inondations : à la suite d'un rapport d'évaluation du programme « Pas d'école sans latrines – 100 latrines pour les écoles » conduit entre 2012 et 2017 dans la Région de Matam, une évaluation réalisée en 2019 a identifié des mesures d'ajustement et de consolidation nécessaires dans la perspective de la pérennité des actions entreprises.

La mise en œuvre de la coopération est suivie par les représentants locaux de la Maison des Yvelines au Sénégal, dont le bureau est situé à Oourossogui. La coopération s'appuie par ailleurs sur l'expertise de l'équipe « voûte nubienne » du programme de promotion de la voûte nubienne dans le Fouta.

ACTIVITES REALISEES EN 2019

Appui institutionnel (12 805,72€) :

Le Département de Kanel a finalisé en 2018 son plan départemental de développement (PDD) qui propose une stratégie de développement axée notamment sur la valorisation des opportunités économiques (agriculture, élevage, mines...) et l'accès des populations aux services de base. Son coût estimatif de mise en œuvre, pour les 5 prochaines années, est de 112 milliards FCFA (170 millions d'euros). Un atelier de vulgarisation du PDD a été organisé en 2019 dans les Yvelines, en partenariat avec les Départements de Matam et Podor, auprès de la diaspora et des partenaires techniques et institutionnels yvelinois et français tournés vers la vallée du Fleuve Sénégal. Les formations portant sur des modules de perfectionnement sur la passation des marchés publics et l'utilisation d'un nouveau logiciel de comptabilité COMMAIR, prévues en 2018, ont été mises en

œuvre. Le Département de Kanel a également programmé la construction de son siège en voûte nubienne, dont la première pierre a été posée en 2019.



Gestion des établissements scolaires (4 843,16€) :

Le programme terminé en 2018 a été clôturé financièrement en 2019. Au terme de ce projet, les chefs d'établissements ont émis la nécessité de mettre à disposition un agent de maintenance itinérant chargé de la réparation du matériel informatique. Dans le cadre de leur programme d'appui à l'éducation, les Départements de Kanel et de Matam ont pris l'initiative d'appuyer les établissements dans l'activité de reprographie qui est apparue comme un problème structurant des difficultés liées à leur bon fonctionnement. Afin de rationaliser l'utilisation de ce matériel, une Salle de technologie de l'information et de la communication (SATIC) a été mise en place dans chaque Département et dont la gestion est confiée au Collectif des chefs d'établissement de Matam. Elle cible à Kanel 30 collèges, 8 lycées et 4 centres de formation professionnelle. Même si tous les établissements sont bénéficiaires des services de la SATIC, ils doivent respecter les conditions d'accès aux prestations proposées.

Eau, assainissement, inondations (-€) :

L'échelle de mise en œuvre du programme est celui de l'ancienne Région de Matam, couvrant les actuels Départements de Kanel, Matam et Ranérou. Par accord entre les trois Départements, c'est le Département de Matam qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce programme complémentaire, qui n'a pas encore démarré à la fin de l'année 2019.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Appui institutionnel	136 037,88 €	12 805,72 €	Compte Yvelines-Kanel	- €	-147 723,10 €
Gestion des établissements scolaires	30 607,04 €	4 843,16 €	Département des Yvelines	28 754,03 €	28 754,03 €
			Département de Kanel	138 181,39 €	136 908,44 €
			Reliquat année précédente	-290,49 €	-290,49 €
TOTAL	166 644,92 €	17 648,88 €	TOTAL	166 644,93 €	17 648,88 €

Au 31 décembre, le bilan faisait apparaître un solde positif global de 147 723,10€.

PERSPECTIVES 2020

Les études architecturales et de sols pour la construction de l'Hôtel départemental en voûte nubienne vont être réalisées et les travaux devraient pouvoir démarrer en 2020. Le Département de Kanel a marqué sa volonté de bénéficier d'un accompagnement de l'association AGIRabcd, pour la restructuration de ses services et de son organigramme, sur le même modèle que le Département de Matam.

Sénégal - Département de Matam

PRESENTATION

Le Département de Matam, collectivité locale créée en 2014 comprenant une population de 294 279 habitants, est administré par un Conseil départemental élu en 2014 et présidé par Amadou Djibril DIALLO.

La convention-cadre de coopération a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur deux des trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel, et appui à la recherche de financements), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Matam, c'est-à-dire pour ce qui concerne le Département de Matam des actions en matière d'accès à l'assainissement en milieu scolaire et la lutte contre les inondations.

Les contributions des Yvelines sont versées sur un compte spécial géré par le Percepteur départemental.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2019 :

- appui institutionnel : ce programme regroupe des actions en matière d'amélioration du fonctionnement des services départementaux (en partenariat avec AGIRabcd), de formation ainsi que la construction et l'équipement de l'Hôtel du département ;
- appui à la recherche de financement : dans le cadre de la mise en valeur des terres inondables liées à la digue d'Oourossogui, une étude d'identification de projets économiques a été programmée ;
- eau, assainissement et inondations : à la suite d'un rapport d'évaluation du programme « Pas d'école sans latrines – 100 latrines pour les écoles » conduit entre 2012 et 2017 dans la Région de Matam, une évaluation réalisée en 2019 a identifié des mesures d'ajustement et de consolidation nécessaires dans la perspective de la pérennité des actions entreprises.

La mise en œuvre de la coopération est suivie par les représentants locaux de la Maison des Yvelines au Sénégal, dont le bureau est situé à Oourossogui. La coopération s'appuie par ailleurs sur l'expertise de l'association AGIRabcd, et celle de l'équipe « voûte nubienne » du programme de promotion de la voûte nubienne dans le Fouta.

Appui institutionnel (47 828,47€) :

Depuis 2017, le Département de Matam bénéficie de l'accompagnement de l'association AGIRabcd (financement par le Département des Yvelines hors convention) pour redéfinir son organigramme et chercher à optimiser l'affectation des personnels dont il a hérités suite à la disparition de la Région de Matam en 2013. AGIRabcd mobilise 2 personnes pour travailler avec la direction du Département à la mise en place d'un organigramme, la définition de fiches de postes, l'évaluation des compétences des agents et leur formation, et leur affectation sur les postes. Un atelier de vulgarisation du PDD de Matam a été organisé en 2019 dans les Yvelines, en partenariat avec les Départements de Kanel et Podor, auprès de la diaspora et des partenaires techniques et institutionnels yvelinois et français tournés vers la vallée du Fleuve Sénégal. Les formations portant sur des modules de perfectionnement sur la passation des marchés publics et l'utilisation d'un nouveau logiciel de comptabilité COMMAIR, prévues en 2018, ont été mises en œuvre. Les travaux de construction du siège du Département en voûte nubienne, étaient presque achevés au 31 décembre. La salle du Conseil a également été équipée.



Appui à la recherche de financements (4 878,37€) :

Suite à la présentation d'un diagnostic des filières agricoles porteuses de développement, à travers un rapport diagnostic économique du territoire, le comité technique restreint (composé de l'Agence régionale de développement de Matam, des services de la planification, du Développement local, et d'acteurs du territoire) a décidé d'orienter l'étude de faisabilité vers la construction d'un complexe agricole de commercialisation de produits agricoles dénommée « Faawru » plutôt qu'une étude de faisabilité des potentiels hydrauliques de la digue car en aval de cette digue, le domaine est déjà morcelé et une partie viabilisée. L'étude était en cours de finalisation à la fin de l'année 2019 et pourra notamment être utilisée dans l'optique d'une recherche de financements pour la réalisation du projet identifié, avec l'appui du Département des Yvelines.

Eau, assainissement et inondations (0€) :

Les travaux correctifs à réaliser dans le cadre des compléments au programme « 100 latrines », consistent à évaluer au niveau des écoles bénéficiaires principalement les problèmes liés au raccordement d'eau, l'évacuation des fosses septiques, la sécurisation des toilettes contre les animaux en divagation et le vandalisme constaté par endroit. A cet effet, une consultation restreinte a été lancée et une entreprise sera chargée de corriger les imperfections pour permettre aux blocs toilettes de mieux jouer leur rôle. A cela, s'ajoute la mise à disposition du petit d'outillage d'entretien et des kits de sensibilisation réalisés lors de la mise en place du projet. Il est également prévu des réunions de mise à niveau au profit des comités de gestion de l'école et la sensibilisation à la prise des dispositions utiles et pratiques pour organiser l'entretien et la maintenance des équipements. Des actions de sensibilisation sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement seront aussi réalisées.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Appui institutionnel	75 767,45 €	47 828,47 €	Compte Yvelines-Matam	- €	-68 116,34 €
Appui à la recherche de financem	5 793,06 €	4 878,37 €	Département des Yvelines	77 961,23 €	74 772,03 €
Appui à la mobilisation de ressou	- €	-	Département de Matam	38 391,31 €	37 118,36 €
Eau, assainissement, inondations	46 270,72 €	-	Reliquat année précédente	8 932,79 €	8 932,79 €
Programme 5	- €	-	Département de Kanel	1 272,95 €	-
Programme 6	- €	-	Département de Podor	1 272,95 €	-
TOTAL	127 831,23 €	52 706,84 €	TOTAL	127 831,23 €	52 706,84 €

Au 31 décembre, le solde de la coopération était de 68 116,34€.

PERSPECTIVES 2020

L'année 2020 devrait permettre de mettre en œuvre les mesures correctives liées au programme « 100 latrines », et de mettre en place un plan de formation sur les conseils d'AGIRabcd pour renforcer les compétences de la nouvelle organisation.

■ Sénégal – Département de Podor

PRESENTATION

Le Département de Podor est l'un des trois départements de la région administrative de Saint-Louis. Avec une superficie de 12 947 km², et une population estimée en 2015 à 387 827 habitants, Podor se présente comme un département très rural, le taux d'urbanisation est de seulement 10%. Le Conseil départemental a été élu en 2014 et est présidé par Mamadou DIA.

La convention-cadre de coopération a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur deux des trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel et appui à la recherche de financements), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Saint-Louis, le Cadre de concertation et l'Agence régionale de développement (ARD), qui s'effectue sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'ARD de Saint-Louis.

Les contributions des collectivités sénégalaises pour ce qui concerne le projet « gestion des déchets ménagers dans les communes » sont également versées sur ce compte.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2019 :

- appui institutionnel : renforcement des moyens et capacités de l'institution départementale, planification du développement ;
- gestion des déchets biomédicaux dans les structures de santé : dans le cadre d'un programme cofinancé par le Ministère des affaires étrangères en 2013, mise en place de solution de traitement des déchets biomédicaux dans les principales structures de soins du département ;
- gestion des déchets ménagers dans les communes : dans le cadre d'un programme cofinancé par l'Agence française de développement depuis 2017, il s'agit de créer ou de consolider les services de gestion des déchets dans les 22 communes du département, ce dernier apportant ensuite une assistance technique aux communes pour le fonctionnement des services.

Le Département des Yvelines bénéficie d'un soutien de l'Agence française de développement, au titre de la Facilité de financement des collectivités locales (FICOL) 2016, pour la mise en œuvre du projet de « généralisation et pérennisation des systèmes de gestion des ordures ménagères dans le Département de Podor ». Ce programme triennal a démarré en avril 2017, pour un budget prévisionnel global de 1 174 836€ et un soutien financier de l'AFD de 689 832€. Les conventions de mise en œuvre ont été signées en 2017 entre les différents partenaires. Une subvention complémentaire a été obtenue en 2018 du SYCTOM Paris, permettant de porter le budget global à 1 237 258€.

La mise en œuvre de la coopération est suivie par les représentants locaux de la Maison des Yvelines au Sénégal, dont le bureau est situé à Ourossogui. Les contributions des Yvelines sont versées sur un compte spécial géré par le Percepteur départemental.

ACTIVITES REALISEES EN 2019

Appui institutionnel (22 065,89€) :

Un atelier de vulgarisation du PDD de Podor a été organisé en 2019 dans les Yvelines, en partenariat avec les Départements de Kanel et Matam, auprès de la diaspora et des partenaires techniques et institutionnels yvelinois et français tournés vers la vallée du Fleuve Sénégal. Les formations portant sur des modules de perfectionnement sur la passation des marchés publics et l'utilisation d'un nouveau logiciel de comptabilité COMMAIR, prévues en 2018, ont été mises en œuvre.

Gestion des déchets biomédicaux (30 008,53€) :

Ce programme, entamé en 2013, a connu plusieurs retards, en raison notamment du choix d'opérer une séparation de maîtrise d'ouvrage en 2014 après la création du Département de Podor : une partie du programme est ainsi gérée par l'Agence régionale de développement (ARD) de Saint-Louis, conformément aux dispositions initiales du projet, et une autre partie a été attribuée au Département de Podor. En 2018, l'ARD avait fait procéder à la réalisation de 10 incinérateurs à brûleur diesel supplémentaires, portant le total d'incinérateurs installés de ce type à 28, dont le deuxième décompte a été réglé en 2019. Des équipements ont été mis en place (extincteurs, plants, panneaux signalétiques), dans le cadre de missions de suivi du Plan cadre de

gestion environnementale et sociale (PCGES). En août 2019, le Comité de pilotage du programme a été réuni. Les étudiants de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) ont conduit une évaluation de ce programme, dont les résultats ont permis de mettre au point un programme correctif (réparation des incinérateurs en panne, sécurisation des abris, formation complémentaire des agents préposés à la gestion des déchets biomédicaux,...).



Gestion des déchets ménagers dans les communes (115 517,64€)

Ce programme concerne les 22 communes du Département de Podor et a démarré en 2017. Il bénéficie d'un soutien financier de l'Agence française de développement et du SYCTOM de Paris, et représente un budget prévisionnel global sur trois ans de 1,2 million d'euros. L'année 2019 a été consacrée essentiellement à la finalisation des études (étude environnement et stratégique, mise à jour des études de faisabilité des services dans les 22 communes...) et des dossiers d'appel d'offres pour les équipements et infrastructures prévus. Le Service technique départemental, qui aura vocation à accompagner opérationnellement les communes dans la mise en œuvre de la gestion des déchets, a été mis en place au niveau du Département de Podor. Enfin, des actions de sensibilisation auprès des habitants et de formation des élus et techniciens des communes ont été entreprises.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Gestion communale des déchets ménagers - FICOL	733 812,26 €	115 517,64 €	Compte Yvelines-Podor	0,73 €	- 583 534,46 €
Gestion communale des déchets ménagers - Autres	- €	- €	Département des Yvelines	180 037,40 €	17 064,00 €
Déchets biomédicaux	59 409,30 €	30 008,53 €	Département de Podor	10 138,37 €	8 865,42 €
Appui institutionnel	18 651,68 €	22 065,89 €	Reliquat année précédente	587 992,99 €	587 992,99 €
Programme 5	- €	- €	Contributions communes bénéficiaires	33 703,75 €	137 204,12 €
TOTAL	811 873,24 €	167 592,06 €	TOTAL	811 873,24 €	167 592,06 €

Au 31 décembre 2019, le solde de la coopération était de 583 534,46€, essentiellement affecté au programme de gestion des déchets communaux. Le Département des Yvelines est encore engagé à hauteur de 157 642,80€ au titre de la convention de mise en œuvre de ce programme.

PERSPECTIVES 2020

2020 devrait voir l'achèvement du programme « gestion des déchets biomédicaux », avec la mise en œuvre des mesures correctives suite à l'évaluation réalisée par les étudiants de l'Université de Versailles. Le programme « gestion des déchets communaux » devrait pour sa part entrer dans une phase d'investissement active, qui permettra de voir se réaliser des infrastructures et l'achat d'équipement dans 19 communes du Département de Podor.

■ Togo - Commune d'Anèho

PRESENTATION

La Commune d'Anèho (désormais Commune des Lacs 1) est une collectivité locale qui jusqu'à la fin de l'année 2019 était administrée provisoirement par un Président de délégation spéciale. A la suite des élections d'octobre 2019, le nouveau Maire de la Commune Lacs 1 (nouvelle commune regroupant Anèho et Glidji) est Monsieur Alexis AQUEREBURU. Les élections n'avaient pas eu lieu depuis 1987. La ville compte environ 25 000 habitants pour une superficie de 32 km².

La convention-cadre de coopération a été renouvelée pour la période 2016-2020, et présente 5 axes de coopération : renforcement des capacités institutionnelles et financières, création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC), consolidation et développement du lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji, amélioration de la propreté urbaine et de l'environnement, et appui aux politiques locales de création d'emplois et de ressources pour lutter contre la pauvreté.

La contribution du Département des Yvelines est versée directement sur deux comptes, un ouvert pour la coopération par la Mairie d'Anèho (Lycée d'Anèho), l'autre étant géré par l'antenne de la Maison des Yvelines au Togo pour la phase 2017-2019 du SPANC. La contrepartie de la ville est variable, selon les programmes.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2019 :

- Création et développement du Service public d'assainissement non-collectif (SPANC). Ce programme vise à aider les ménages à s'équiper en latrines et les invite à en confier l'entretien à la Mairie, en échange du paiement régulier d'une redevance. Ce programme cofinancé par l'Union européenne s'est terminé en décembre 2019, le rapport final du projet a été envoyé à la délégation européenne.
- Construction d'un lycée d'enseignement technique à Anèho-Glidji et développement de l'enseignement. Il s'agit d'un établissement devant former, dans des filières courtes, des jeunes principalement issus de la région d'Anèho, et dont la gestion est revenue en 2013 au Ministère de l'enseignement technique togolais.

La mise en œuvre de la coopération est suivie par le représentant local de la Maison des Yvelines au Togo, dont le bureau a été transféré à Anèho en 2018. La coopération bénéficie du concours technique de l'association Aquassistance pour le SPANC, et du Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles pour le lycée d'enseignement technique.

ACTIVITES REALISEES EN 2019

Service public d'assainissement non-collectif (39 122,38€) :

L'année 2019 a permis de remplir voire dépasser les objectifs du projet ESPANCA. C'est 240 nouvelles toilettes ECOSAN réalisées dans le cadre du projet, ce qui porte à 80,70% le taux d'équipement des parcelles d'habitation ; 70 cabines de toilettes reliées à des fosses septiques sont réalisées dans les écoles primaires publiques avec séparation des blocs de filles ; 16 cabines à fosses septiques sont réhabilitées. Ces toilettes, équipées des dispositifs de lavage des mains, permettent à l'ensemble des 9 Ecoles Primaires Publiques ciblées et à 3 autres écoles d'offrir des

conditions décentes d'hygiène et d'assainissement aux élèves ; 240 nouveaux équipements construits ; 294 fosses septiques des parcelles d'habitation déjà existantes et 24 fosses septiques des administrations, soit un total de 558 installations sont abonnées au service au lieu de 500 prévues.



J'ai ma toilette ECOSAN et je reçois mes invités avec fierté!

DISPONIBLE à La Mairie d'Aného
Tél: 23 35 38 13

TOILETTE ECOSAN ECOLOGIQUE ET MOINS CHERE

Pour tout renseignement, s'adresser au SPANC de la mairie d'Aného
Tél: 23 35 38 13

Le traitement des boues d'assainissement a été très compliqué à organiser en 2019, et n'a pu se réaliser correctement. Le manque de coordination entre les services qui effectuent les vidanges d'un côté et les agriculteurs de l'autre, n'a pas permis d'être efficace sur cet objectif du projet.

Le budget réalisé de ce projet s'élève à 600 949,65€, avec une contribution totale de 537 088€ du Département des Yvelines (dont contribution UE de 405 201,14). Le solde de la subvention n'a pas encore été versé au Département des Yvelines qui représente normalement 45 022€.

Développement du Lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji (119,10€) :

Le pôle « maintenance informatique », les logements de fonction de la direction de l'établissement et les aires de sport ont été construits et utilisés par les élèves et les professeurs sur l'année 2019.

Les bâtiments livrés, le fonctionnement du lycée était piloté par une association qui regroupait les parents d'élèves, la Mairie, le personnel du lycée. En juillet 2019, une évaluation du lycée a été commanditée par le Département des Yvelines, l'objectif est de mettre à plat les pratiques de chacun, mais surtout d'expliquer une certaine distance de plus en plus marquée dans les relations entre les partenaires. Le Département des Yvelines a pu interroger chacun d'entre eux sur leur perception de la conduite du projet et sur les perspectives d'activités. Il en est ressorti un constat partagé par tous les partenaires d'une difficulté à communiquer, à comprendre les positions et attitudes des uns et des autres, et une perte de confiance dans la vision commune du devenir de l'établissement.

L'évaluation a mis en avant deux grandes propositions :

- Rédiger un projet d'établissement qui formalise les principales propositions d'évolution retenues et permettent de faire reconnaître par la tutelle le caractère exceptionnel du lycée ;
- Construire un budget sur les besoins nécessaires à la bonne marche du lycée qui permettra de mobiliser des partenaires extérieurs.

Les formations dispensées ont également fait l'objet d'un diagnostic. La filière informatique, depuis sa mise en place, a un taux d'employabilité en fin de cursus qui diminue de manière continue. L'évaluation a noté qu'il faut réaménager cette formation, et la développer en créant un baccalauréat professionnel de cette même filière.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
SPANC	259 743,33 €	181 785,39 €	Compte coopération	0,01 €	93 634,06 €
Lycée technique	15 714,92 €	119,10 €	Excédents 2018	236 416,17 €	236 416,17 €
			Commune d'Aného	34 239,93 €	32 643,30 €
			Département des Yvelines		
			Bénéficiaires du SPANC	4 802,14 €	6 479,08 €
			Entreprise SIM3		- €
			Présidence république Togo		
TOTAL	275 458,25 €	181 904,49 €	TOTAL	275 458,25 €	181 904,49 €

Au 31 décembre, la coopération disposait d'une trésorerie globale de 93 634,06€ répartie sur deux comptes bancaires (SPANC et LETP). Une grande partie des crédits alloués depuis 2018 a été consommé.

PERSPECTIVES 2020

La nouvelle équipe municipale en place et le nouveau Maire devraient faire avancer les projets en cours, comme celui de la restructuration du Lycée d'Aného. De nouvelles filières doivent être développées, ainsi que la restructuration de la filière maintenance informatique. Pour le SPANC, les activités de réalisation et la réhabilitation des blocs de toilettes dans les ménages et les écoles, l'acquisition d'équipements vont continuer jusqu'à épuisement du solde de 77 957,94€. Pour le Lycée, le solde sera consacré au paiement de la retenue de garantie des travaux de construction du lycée et les petites réparations.

La convention de 2020 avec la Commune des Lacs 1 mettra également l'accent sur le renforcement des capacités des nouveaux élus sur l'appropriation des compétences dévolues à la collectivité dans le cadre des nouvelles réformes sur la décentralisation et le rôle de chaque membre du personnel dans l'organigramme de la Commune.

Coopérations en sommeil

DEPARTEMENT DE LA CUVETTE (REPUBLIQUE DU CONGO)

Depuis les élections départementales en 2017, la relation avec le Département de la Cuvette tarde à reprendre sa vigueur. En mai 2018, une rencontre avec le nouveau Président du Département lors d'un passage en France a permis de faire le point avec lui sur la situation de la coopération : clarification des détails de la liquidation de l'association Mboka Bopeto et proposition au Département des Yvelines d'un programme d'investissement dans les infrastructures publiques représentant la contrepartie de l'avance de trésorerie consentie par celui-ci. Malgré plusieurs relances, aucune information n'a été depuis reçue de la part du Département de la Cuvette. Le bilan de la coopération établi en 2017 demeure donc d'actualité.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
En attente d'affectation	89 585,82 €	- €	Compte coopération	- €	- 71 878,58 €
			Excédents 2017	71 878,58 €	71 878,58 €
			Département de la Cuvette	- €	- €
			Département des Yvelines	17 707,24 €	
TOTAL	89 585,82 €	- €	TOTAL	89 585,82 €	- €
<i>Reprise avance Mboka</i>	<i>54 346,37 €</i>	<i>0</i>	<i>Remboursement Dep. Cuvette</i>	<i>54 346,37 €</i>	

CERCLE DE KADIOLO (MALI)

En raison d'élections locales annoncées pour 2017, la coopération Yvelines-Kadiolo, qui était structurée autour d'actions en faveur de la jeunesse, avait été mise entre parenthèse le temps que se tiennent les élections. Celles-ci n'ont toujours pas eu lieu à ce jour, mais les échanges de 2019 permettent d'envisager une reprise a minima de la coopération en 2020.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
En attente d'affectation	505,64 €	- €	Compte coopération		- 505,64 €
			Excédents 2017	505,64 €	505,64 €
			Cercle de Kadiolo	- €	- €
			Département des Yvelines	- €	- €
TOTAL	505,64 €	- €	TOTAL	505,64 €	- €

PROVINCE DE OUED-EDDAHAB (MAROC)

L'accord-cadre de coopération a été signé en avril 2017 et implique également les villes de Saint-Germain-en-Laye et de Dakhla. Un programme prévisionnel de coopération a été établi dans la foulée de la signature de la coopération, mais il a été convenu entre les quatre partenaires que l'initiative revenait désormais aux villes, tandis que les échelons d'administration supérieurs (province et département) interviendraient à la demande des communes. A ce jour, aucune demande n'a été formulée à l'attention du Département. Aucun financement direct du Département à la Province n'a été attribué depuis le début de la coopération.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
En attente d'affectation	- €	- €	Compte coopération		- €
			Excédents 2017	- €	- €
			Province de Oued-Eddahab	- €	- €
			Département des Yvelines	- €	- €
TOTAL	- €	- €	TOTAL	- €	- €

PREFECTURE DE BLITTA (TOGO)

Cette coopération était gérée depuis 2010 par un opérateur extérieur, l'ONG togolaise « Entreprises, territoires et développement ». La coopération avait pour but de dynamiser l'économie agricole locale, en apportant un accompagnement institutionnel et professionnalisant aux organisations de producteurs, en participant à des aménagements productifs ou des infrastructures d'intérêt général (routes, marchés, magasins...) bénéficiant aux acteurs agricoles, et en dotant progressivement le Conseil de préfecture d'outils et de compétences pour animer sa politique de soutien à l'agriculture. La deuxième phase du programme a été conduite entre 2014 et 2017, pour un coût total 259 941€, et une contribution du Département des Yvelines de 179 631€. Le programme est arrivé à son terme en décembre 2017, et aucune suite n'a été donnée dans l'attente des élections locales annoncées pour 2018.

Bilan global du programme ETD 2014-2017

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
Ressources humaines	53 235,20 €	96 149,60 €	Fondation de France	38 112,25 €	38 783,29 €
Voyages, déplacements	6 097,96 €	- €	Programme "PPLM"	48 774,43 €	41 527,57 €
Equipements	15 549,80 €	16 047,93 €	Entreprise POMAR	15 244,90 €	- €
Investissements	150 284,24 €	105 134,60 €	Préfecture de Blitta	6 860,21 €	- €
Coûts administratifs	22 867,35 €	42 609,50 €	Département des Yvelines	146 483,79 €	179 630,76 €
Divers et imprévus	7 441,04 €	- €			- €
TOTAL	255 475,59 €	259 941,62 €	TOTAL	255 475,59 €	259 941,62 €

PREFECTURE DES LACS (TOGO)

Cette coopération est suspendue depuis fin 2014. Considérant l'ampleur prise par la coopération avec Anèho, qui est le chef-lieu de cette Préfecture, il n'y a pas eu de souhait de la part du Département des Yvelines de renouer le contact avec cette collectivité jusqu'à présent. Aucun engagement financier du Département n'est en attente dans le cadre de cette coopération.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	Recettes	Prévisionnel	Réalisé
En attente d'affectation	- €	- €	Compte coopération		- €
			Excédents 2017	- €	- €
			Préfecture des Lacs	- €	- €
			Département des Yvelines	- €	- €
TOTAL	- €	- €	TOTAL	- €	- €

■ La Maison des Yvelines

PRESENTATION

La Maison des Yvelines est une association fondée en 2015 à l'initiative conjointe du Département des Yvelines et du groupement « Yvelines coopération internationale et développement ». Son siège est situé à Ourosogui (Sénégal), dans un bâtiment construit en voûte nubienne et qui sert notamment de vitrine au programme « Diffusion de la technique de construction en voûte nubienne dans le Fouta » mis en œuvre par l'Association La Voûte Nubienne avec le soutien financier du Département. Elle dispose également d'une antenne au Togo, hébergée dans l'enceinte de la Mairie d'Anèho, ainsi que d'un partenariat avec l'ONG Action Mopti lui permettant d'intervenir au Mali. En 2019, les effectifs de la Maison des Yvelines (MDY) étaient de 4 personnes.



ROLE DE LA MAISON DES YVELINES DANS LA COOPERATION

La MDY est née du regroupement des anciens Volontaires de solidarité internationale du Département en 2015 au sein d'une entité juridique propre. Ce portage a permis ainsi de séparer les fonds alloués par le Département au suivi des accords de coopération décentralisée par ses volontaires de ceux attribués aux collectivités partenaires avec lesquelles il était en relation. Entre 2015 et 2018, la MDY a été rattachée à YCID : dans l'esprit de mutualisation de moyens qui animait la création du groupement, il s'agissait de disposer d'un outil de suivi des projets de terrain commun à tous les membres d'YCID, y compris le département. YCID avait ainsi confié deux types d'activités à l'Association :

- Le suivi des accords de coopération décentralisée du Département des Yvelines au Bénin, Sénégal et Togo, ce qui représentait l'essentiel du temps de travail des effectifs de la MDY ;
- La réalisation de missions de terrain à des fins d'appréciation de l'opportunité, de suivi ou d'évaluation des projets pour lesquels un cofinancement était demandé à YCID. Cette activité devait couvrir la quasi-totalité de l'Afrique de l'Ouest, qui représente l'essentiel des demandes de financement soumises à YCID.

Le financement de la MDY relevait pour l'essentiel d'YCID⁴ : 7 889€ en 2015⁵, 154 767€ en 2016, et 162 238€ en 2017, couvrant les besoins de financement sur la période 2016-2018 (soit en moyenne moins de 110 000€ par an).

Suite à un contrôle de gestion réalisé entre 2017 et 2018 par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, cette dernière a demandé à YCID et au Département de clarifier leurs relations respectives avec la MDY, en séparant les activités conduites pour l'un ou pour l'autre. Cette recommandation a été suivie et mise en œuvre à la fin de l'année 2018 : le Département a ainsi conclu avec la MDY une convention-cadre de partenariat pour la période 2019-2020 qui identifie les missions suivantes :

- accompagnement des missions des élus et des agents du Département, ainsi que des experts extérieurs missionnés par le Département ;
- aide à la préparation des projets et à la recherche de financements extérieurs ;
- aide à la préparation des conventions avec les collectivités partenaires ou les partenaires engagés contractuellement avec le Département ;
- gestion des ressources allouées aux initiatives départementales ;
- assistance technique à la mise en œuvre des conventions annuelles;
- contrôle et vérification des rapports annuels remis par les collectivités partenaires.

Une annexe financière portant sur la mise en œuvre de ces missions en 2019 a été conclue en fin d'année 2018, représentant un financement de 150 000€ par le Département. Une annexe complémentaire a été signée fin 2019, portant sur un montant de 20 000€, pour permettre à la Maison des Yvelines de renouveler ses équipements roulants. Pour sa part, YCID a conclu un partenariat identique pour ses propres besoins, représentant un engagement financier de 50 000€ pour l'année 2019, payés en 2018⁶. Une annexe complémentaire a été signée en fin d'année 2019 portant sur un montant de 2 500€, pour le financement de missions supplémentaires mises en œuvre par rapport aux prévisions. Une enveloppe complémentaire de 10 000€ a également été votée par le Conseil d'administration d'YCID en fin d'année pour soutenir l'organisation d'un « Forum jeunesse Sénégal » proposé par l'Ambassade de France au Sénégal.

⁴ YCID étant par ailleurs financé quasi-exclusivement par le Département des Yvelines. Le reste du financement de la MDY provenait des contrats de subventions conclus soit avec l'UE, soit avec l'AFD, dans lesquels la MDY était rémunérée pour l'assistance technique apportée aux projets.

⁵ A cette date, les indemnités versées aux Volontaires relevaient toujours d'une convention avec l'opérateur de portage des Volontaires, la Guilde européenne du Raid.

⁶ Cette opération de séparation reste neutre pour le budget de la politique « Yvelines, Partenaires du développement », puisque le Département a dans le même temps diminué de 150 000€ la subvention qu'il versait à YCID à compter de 2019.

Partenariats en lien avec la coopération décentralisée

Les 13 partenariats spéciaux du Département des Yvelines ont représenté une dépense globale de 210 520,60€ en 2019.

CENTRE FRANCO-LIBANAIS DE GHODRASS (LIBAN)

A la suite d'un premier partenariat conclu en 2014 pour la réalisation des études de faisabilité, le Département des Yvelines s'est engagé à soutenir durant 10 ans cette association située dans le Kesrouan-Ftouh pour la construction d'un centre régional de scoutisme, dont les travaux ont débuté en 2017. Une subvention de 15 000€ a été versée cette année. Les travaux ont été perturbés en fin d'année 2019, du fait du contexte de contestation populaire débutée au mois d'octobre.

CITES UNIES LIBAN (LIBAN)

Le Département a régulièrement sollicité l'appui du Bureau technique des villes libanaises (BTVL) pour accompagner sa coopération avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh. En 2016, en partenariat avec le Département de l'Aude, le Département des Yvelines a sollicité le concours du Ministère des affaires étrangères pour la mise en place, durant 3 ans, d'un programme d'appui et de formation aux municipalités libanaises, auquel participent une vingtaine d'entre elles. C'est Cités Unies Liban qui en assure la mise en œuvre. Ce projet terminé, une nouvelle initiative a été lancée, toujours avec le concours du Ministère des Affaires étrangères pour une durée de 3 ans, avec le Département de l'Aude comme chef de file. En 2019, le Département des Yvelines a versé à ce titre 45 000€ à l'association.

ACTION MOPTI (MALI)

La Région de Mopti, située au Nord-Est de Bamako, a été l'une des régions les plus affectées par la crise de 2012. C'est aussi un des espaces les plus liés aux actions de solidarité internationale des acteurs yvelinois qui s'y sont implantés depuis de nombreuses années et ont contracté des liens d'amitié solides. Avec le Département des Yvelines, ils ont souhaité exprimer leur solidarité et contribuer à la sortie de crise en lançant une initiative conjointe en direction des populations de Mopti. Considérant que les principales causes de la crise trouvaient leurs origines dans la faiblesse de l'autonomie locale et de la décentralisation, dans la pauvreté et le manque d'opportunités économiques, ces acteurs ont proposé aux autorités locales de la région de Mopti de participer à un projet exceptionnel dans le domaine économique en vue d'accompagner la relance des activités et de l'emploi. Au terme d'un processus auquel près d'une dizaine de collectivités de la région de Mopti ont participé, un projet de création d'une filière piscicole porté par les Communes de Mopti et de Socoura a été retenu. Le projet est achevé, à travers la réalisation des infrastructures de la station d'alevinage et du port de pêche de Mopti, l'acquisition des matériels et équipements, et l'achat des équipements pour la gestion et la commercialisation. Le montant total du projet s'élève à 317 318€ pour un soutien financier du Département de 202 377€, dont 18 877€ versés en 2019.

GRDR (MALI)

En partenariat avec le Département de l'Essonne, le Département des Yvelines a souhaité apporter en 2018 une aide exceptionnelle de 15 000€ en vue de contribuer à la relance agricole post-urgence (distribution alimentaire) proposée par le GRDR dans les Cercles de Diéma et Nioro du

Sahel (nord de la Région de Kayes). D'une durée prévisionnelle de mise en œuvre de 6 mois, les principales activités prévues étaient : réunions de concertation (une par Cercle) avec l'ensemble des acteurs locaux ; identification d'actions prioritaires dans trois champs principaux : stockage et accès aux céréales locales, sécurisation de la production agricole, prévention de conflits autour des ressources productives (eau, terre, pâturage, etc.) ; renforcement des capacités de 2 banques de céréales en zone particulièrement vulnérable ; mise en œuvre d'actions de sécurisation de la production agricole : accompagnement de 2 périmètres maraichers en zone particulièrement vulnérable. Les bénéficiaires directs du projet étaient les familles les plus vulnérables du territoire cible, les Conseils de cercles et les intercommunalités de Diéma (Union des collectivités de Diéma - UCD : 275 123 habitants) ; et Nioro –Syndicat des collectivités territoriales de Nioro du Sahel - SYCOTEN : 297 409 habitants). Le nombre de bénéficiaires directs atteint 120 femmes et leurs familles pour le volet maraichage, soit 840 personnes, auxquelles s'ajoutent 12 000 personnes pour le volet « banques de céréales ». Le rapport d'exécution du projet a été transmis en septembre 2019 par le GRDR. La subvention de 15 000€ avait été versée en 2018.

ASSOCIATION AGIRABCD (SENEGAL)

L'association AGIRabcd accompagne depuis 2017 le Département de Matam dans une réflexion sur la restructuration des services départementaux. Cette mission a permis de poser un diagnostic précis sur l'organisation actuelle et les effectifs, de proposer une rationalisation de l'organisation à la fois en termes d'adaptation aux compétences et de redéploiement des effectifs, et d'amorcer une réflexion sur les besoins de formation et de requalification pour consolider la nouvelle organisation. Sur la base des propositions du rapport final de mission, les Départements ont souhaité qu'AGIRabcd poursuive son accompagnement pour mettre celles-ci en œuvre. Le plan d'action est construit en deux phases : une première avant le déroulement des élections départementales programmées en décembre 2019, et qui servira à consolider l'organisation proposée ; et une seconde phase, à confirmer avec le nouveau Conseil élu, destinée à mieux qualifier les personnels pour la mise en œuvre des principales compétences relevant du Département. Considérant la proximité des élections départementales, la convention signée en 2019 ne porte que sur la première phase, pour un coût de 8 000€ (frais de mission au Sénégal, frais de structure), versés en 2019.

ASSOCIATION BIBLIOTHEQUES SANS FRONTIERES (SENEGAL)

Le Département des Yvelines et Bibliothèques Sans Frontières ont souhaité collaborer ensemble pour la mise en place d'une bibliothèque à Thilogne au Sénégal (Département de Matam). Bibliothèques Sans Frontières (BSF) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général qui favorise l'accès au savoir partout dans le monde à travers la création de bibliothèques, la professionnalisation des filières du livre, la dotation de livres et l'appui au développement des nouvelles technologies (informatisation et bibliothèques numériques). BSF intervient pour assurer l'équipement de la bibliothèque ainsi que la formation du personnel (aide au diagnostic et à la co-définition de la politique documentaire de la bibliothèque, appui à la constitution d'un fonds documentaire, aide à la définition d'une liste d'équipements et de matériels adaptés, fabrication et envoi d'un kit KoomBook, acheminement jusqu'à Thilogne, et appui à la formation des personnes ressources). L'engagement financier du Département des Yvelines atteint 29 755€ pour le projet, dont 23 804€ ont été versés en 2017.

ASSOCIATION LA VOÛTE NUBIENNE (SENEGAL)

Ce projet de promotion et la diffusion de la voûte nubienne dans le Fouta vise à rendre autonome le marché de la « VN » au nord du Sénégal à travers un accompagnement continu en termes de formation, suivi, et structuration des entreprises locales. Cette technique constructive permet de

construire avec des matériaux locaux (terre, pierre), favorisant des impacts sur le plan économique (main d'œuvre locale et réinjection des gains au niveau local), sur le plan social et professionnel (formation à un métier). La montée en puissance de l'ensemble de la filière passe par des activités de sensibilisation des maîtres d'ouvrages (collectivités locales, associations yvelinoises, groupes communautaires, etc.), l'identification des besoins en bâtiments communautaires, l'identification des maîtres d'œuvre et maçons susceptibles d'intervenir dans le Fouta et d'être accompagnés à une labélisation « VN ». L'engagement prévisionnel total du Département pour ce programme qui court jusqu'au 30 juin 2020, est de 460 000€ ; 80 001€ ont été versés en 2019.

LYCEE POLYVALENT JULES FERRY DE VERSAILLES (TOGO)

Depuis le lancement du projet de construction d'un Lycée d'enseignement technique et professionnel à Anèho, le Lycée Jules Ferry apporte son expertise et mobilise son personnel pour accompagner les autorités gestionnaires du Lycée dans le déploiement et l'amélioration des enseignements dispensés. Le lycée versaillais a participé à l'évaluation du Lycée en juillet 2019. Ce dernier accompagnera le Département afin de mettre en place les préconisations de l'évaluateur.

COMITE DE DEVELOPPEMENT DU LYCEE TECHNIQUE D'ANEHO (TOGO)

Ce Comité avait pour objectif l'intégration du Lycée d'enseignement technique et professionnel d'Anèho dans son environnement. Une association complémentaire a vu le jour qui permet de réunir les partenaires (Département des Yvelines, Commune d'Anèho, Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles) et les entreprises togolaises intéressées par les formations proposées par le Lycée. Ce Comité, depuis l'évaluation en juillet 2019, doit faire l'objet d'une restructuration pour mieux mobiliser les acteurs du territoire. Aucune aide n'a été versée en 2019.

UNION DES COMMUNES DU TOGO (TOGO)

Depuis 2007, le Département des Yvelines soutient l'UCT dans ses missions de plaidoyer en faveur de la décentralisation au Togo, et pour la formation des exécutifs et agents des collectivités locales. En 2016, l'UCT a candidaté à un appel d'offres de l'Union européenne pour la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des communes togolaises dans différents secteurs (fiscalité, état civil, eau et assainissement...). Le coût prévisionnel du programme d'une durée de trois ans est de 505 825€, et le Département des Yvelines s'est engagé à apporter une contribution de 36 000€. Une somme de 12 000€ a été ainsi décaissée en 2018, finalisant la contribution globale du Département.

YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT (TOGO)

En dehors des activités confiées par le Département à YCID (animation de la dynamique de coopération internationale en Yvelines), YCID intervient aussi comme partenaire du Département pour la mise en œuvre partielle d'un programme portant sur la consolidation des activités du LETP d'Anèho-Glidji. Le volet sur lequel porte l'intervention d'YCID est celui de la conception et du développement d'un boîtier de communication, appelé Koombook78, en partenariat avec l'association « Bibliothèques sans frontières », dont YCID veut se servir pour promouvoir les jumelages entre établissements scolaires des Yvelines et d'Afrique, et dont la production en série serait faite au LETP. Ce projet, terminé en 2019, a représenté un budget réalisé de 162 882,97€.

SOCIETE SEPUR (BENIN, SENEGAL)

La société SEPUR (collecte des déchets en Yvelines) a manifesté son souhait de contribuer à une action d'aide au développement à travers le don de camions de collecte des déchets. Une convention-cadre a été votée en Commission permanente le 21 juin 2019, pour formaliser ce partenariat, qui porte sur le don de 12 camions-bennes (période 2019-2021). Le don comprend également des pièces détachées pour chacun de ces camions, et implique un accompagnement technique par d'une part un accueil de techniciens de collectivités africaines bénéficiaires de dons en stage de formation dans les ateliers de la SEPUR à Thiverval Grignon, et la mise à disposition d'un mécanicien d'atelier pour effectuer une mission de contrôle du matériel au terme du partenariat. Le Département a proposé début juillet à 8 collectivités (7 au Sénégal et 1 au Bénin) avec lesquelles il entretient des relations plus ou moins formalisées, de leur affecter un ou deux camions, en fonction de leur taille. Afin de bien cerner le besoin pour lequel le ou les camions seront utilisés, il a été demandé à chacune des collectivités de produire une courte présentation de leur service (mode d'organisation, de financement, effectifs et moyens techniques...) et d'identifier de quelle manière le ou les véhicules seront employés. Une convention particulière de partenariat a été signée avec chacune des 5 collectivités finalement retenues pour cette première vague de dons (toutes sénégalaises): Communes de Matam, Ourossogui, Fatick, Guédiawaye (1 camion chacune) et Département de Podor (2). Chaque convention prévoit l'attribution d'une subvention forfaitaire de 2 ou 4 000€ pour les frais de stage, versée à la Maison des Yvelines, associée à la mise en œuvre opérationnelle du programme. La somme de 12 000€ a été versée en 2019.

FASCAE - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR DE CALEQUISSSE EN EUROPE (GUINEE BISSAU)

La Fédération des Associations du secteur de Calequissse en Europe (FASCAE), basée à Mantes-la-Jolie, a pour objet de réunir les associations oeuvrant dans le secteur de Calequissse en Guinée Bissau, de soutenir et d'encourager la jeunesse pour la réalisation de ses buts, et d'aider à l'amélioration des conditions de vie dans le secteur de Calequissse. Un des objectifs forts de la diaspora de Calequissse est de permettre l'ouverture effective d'un centre de santé dont les bâtiments tardent à être terminés, et qui pourrait permettre l'amélioration notable de l'accès aux soins primaires dans la zone. Les coûts directs du programme des travaux inscrit dans le champ du partenariat s'élèvent à 45 308€. Le Département des Yvelines s'associe à ce chantier dans le cadre d'un soutien exceptionnel 2019-2020 apporté à la FASCAE, d'un montant de 35 000€, dont 31 500€ ont été versés en 2019.



Le soutien aux acteurs yvelinois

Depuis 2006 le Département des Yvelines apportait un soutien aux acteurs yvelinois de la coopération internationale (associations, communes et groupements, collèges). Ce soutien était tout d'abord financier, à travers deux dispositifs de subvention : « Programme pluriannuel de développement local », et « Micro-projets de développement »⁷. Une seconde forme de soutien s'est mise en place en 2013, à travers le renforcement technique des capacités des acteurs yvelinois : ce renforcement prenait la forme d'un programme de formation, et d'un dispositif d'accompagnement individuel pour les acteurs qui en ont le plus besoin.

En 2015, YCID a repris à son compte l'ensemble des formes de soutien aux acteurs yvelinois, à l'exception des conventions déjà signées par le Département avant le 1^{er} janvier 2015. En début d'année 2019, ces conventions en cours étaient au nombre de 8 pour un engagement prévisionnel restant à solder de 33 332€. En 2019, le Département a liquidé ces engagements à hauteur de 8 197€ (correspondant à 2 conventions), 3 conventions ont été soldées et 3 conventions demeuraient actives en fin d'année pour un engagement financier de 11 099€.

⁷ A noter que la DEJS proposait jusqu'en 2014 un dispositif « Projets humanitaires jeunes 78 » qui s'adressait plus spécifiquement aux jeunes Yvelinois de 18-25 ans qui leur permet d'accomplir un chantier humanitaire durant quatre semaines. C'est YCID qui a aussi repris ce dispositif en 2015.



L'animation de la dynamique yvelinoise

L'intégralité de la composante « animation du territoire » a été transférée à YCID : le Département met donc en œuvre cette dimension de la politique « Yvelines, Partenaires du développement » à travers sa subvention à YCID (754 450€ en 2019). En dehors de celle-ci, le Département continue à cotiser directement à Cités Unies France (14 824€ versés en 2019, correspondant à la cotisation 2020).



Les ressources de la politique

« Yvelines, Partenaires du développement » bénéficie depuis sa mise en place d'un effort significatif de la part de l'Assemblée départementale. Les crédits votés pour cette politique ont représenté 1 661 100€ nets lors du budget primitif pour l'exercice 2019 (stable depuis 2016), ont atteint 2 006 496,84€ suite à l'intégration des reports d'engagements non réalisés en 2018 et l'obtention de subventions extérieures, et se sont finalement établis à 1 612 004,33€ de crédits nets réalisés en fin d'année 2019 (1 734 226€ en dépenses et 122 222€ en recettes).

■ Organisation humaine.

PILOTAGE DE LA POLITIQUE

La politique est rattachée directement au Président du Conseil départemental, Pierre BEDIER, et formellement intégrée dans les services gérés par le Cabinet. La Commission coopération internationale joue le rôle d'un organe consultatif dont les attributions générales sont la validation des orientations générales de la politique et le suivi de sa mise en œuvre, et en particulier l'émission des avis sur les accords-cadres de coopération décentralisée et les demandes de subvention présentées par les acteurs yvelinois, avant leur présentation devant les organes délibérants du Département. Elle est présidée par Pierre BEDIER et comprend en outre : Marie-Hélène AUBERT, Cécile DUMOULIN, Olivier DE LA FAIRE, Nicole BRISTOL, Sonia BRAU, Marcelle GORGUES, Nicolas DAINVILLE et Elodie SORNAY. Jean-Marie TETART, Président d'YCID, ainsi que Eric LAGEL, Directeur du Cabinet du Président, y participent à titre consultatif. La Commission s'est réunie une fois en 2019 (mai).

Les orientations de la politique YPD sont déterminées pour des périodes pluriannuelles dans des rapports-cadres votés en Assemblée départementale : 2007-2011, 2012-2015, 2015-2020. En s'appuyant sur la Commission coopération internationale composée de 7 élus et du Président du Conseil départemental, le Département a souhaité introduire en 2019 une réflexion sur la stratégie de cette politique, en vue notamment de faciliter son appropriation par les élus départementaux et de favoriser une meilleure communication vis-à-vis de la population.

ORGANISATION DE LA MISSION COOPERATION INTERNATIONALE

La Mission est rattachée au Directeur de Cabinet du Président, Eric LAGEL. Elle comprend fin 2019 quatre agents permanents, Mathieu GUERIN (Directeur de la Mission), Marion PERRIN FLAGBO (Chargée de mission), Jordan MORICE (chargé de projets) et Jean-Philippe GROS (responsable administratif et comptable). Il peut être noté que ces agents sont également mis à disposition d'YCID pour 60% de leur temps de travail. Trois stagiaires ont effectué une mission de six mois dans les services de la Mission Coopération internationale au cours de l'année 2019. Sur le terrain, la Mission coopération internationale s'appuie sur les agents de la Maison des Yvelines.

■ Budget de la politique

PERIMETRE BUDGETAIRE

Le programme budgétaire « Yvelines, Partenaires du développement » comprend trois opérations budgétaires : coopération décentralisée, soutien aux acteurs yvelinois, et animation du territoire. Mise en place en 2013, cette structuration analytique présente quelques petites incohérences, mais permet de traduire budgétairement les orientations globales de la politique (les grandes masses budgétaires).

Le budget « Yvelines, Partenaires du développement » comprend tous les fonds engagés en tant que subventions dans les accords de coopération décentralisée et le soutien aux acteurs yvelinois, et une partie des fonds employés pour l'animation du réseau. Ne sont cependant pas comprises dans le périmètre budgétaire du programme :

- Les ressources humaines ;
- Les frais liés aux missions à l'étranger pour les agents de la Mission Coopération internationale et pour les élus.

Par ailleurs, la Mission Coopération internationale reçoit le renfort d'autres services départementaux, selon les besoins : services d'accueil, de sécurité, transport, évènementiel, communication, protocole.

CREDITS OUVERTS

Les crédits ouverts pour l'exercice 2019 correspondent :

- Aux crédits du budget primitif voté début 2019, portant sur les engagements nouveaux susceptibles d'être pris au cours de l'exercice ;
- Aux crédits reportés de l'exercice 2018, portant sur des engagements pris pour l'exercice 2018 ou exercices antérieurs mais qui n'ont pas pu être payés avant la fin de l'année ;
- Aux modifications (augmentation ou diminution) des crédits votés intervenues en cours d'exercice.

	Budget primitif	Report 2018	Autres modifications	Total crédits ouverts 2019
Coopération décentralisée	1 195 100,00	378 313,84	- 55 230,00	1 518 183,84
Soutien aux acteurs yvelinois	-	19 239,00	6 974,00	26 213,00
Animation du réseau	724 000,00	-	46 100,00	770 100,00
Total dépenses	1 919 100,00	397 552,84	- 2 156,00	2 314 496,84
Recettes	258 000,00	50 000,00	-	308 000,00
Total recettes	258 000,00	50 000,00	-	308 000,00
Total net YPD	1 661 100,00	347 552,84	- 2 156,00	2 006 496,84

Les crédits nets votés au budget primitif, pour l'année 2019, représentaient 1 661 100€. Les reports et modifications ultérieures ont conduit à porter les crédits nets ouverts à 2 006 496,84€.

BUDGET REALISE

Le budget réalisé comprend les engagements (les reports de 2018 et les délibérations prises en 2019) et les liquidations (versements effectivement réalisés, qui représentent tout ou partie des engagements, en fonction des conditions inscrites dans les conventions de subvention). Les liquidations sont donc les dépenses réelles en 2019 de la politique.

	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	A reporter en 2020
Coopération décentralisée	1 518 183,84	1 273 209,93	958 652,33	314 557,60
Soutien aux acteurs yvelinois	26 213,00	17 399,00	6 300,00	11 099,00
Animation du réseau	770 100,00	769 274,00	769 274,00	-
Total dépenses	2 314 496,84	2 059 882,93	1 734 226,33	325 656,60
Recettes	308 000,00	172 222,00	122 222,00	50 000,00
Total recettes	308 000,00	172 222,00	122 222,00	50 000,00
Total net YPD	2 006 496,84	1 887 660,93	1 612 004,33	275 656,60

Au final, le taux d'engagement net sur crédits ouverts atteint 94,1% (95,6% en 2018), et le taux de réalisation des engagements atteint 85,4% (contre 81,1% en 2018). Les reports représentent 14,6% des dépenses engagées (18,9% en 2018), pour un montant net en diminution de 72 000€ par rapport à l'an passé en valeur absolue.

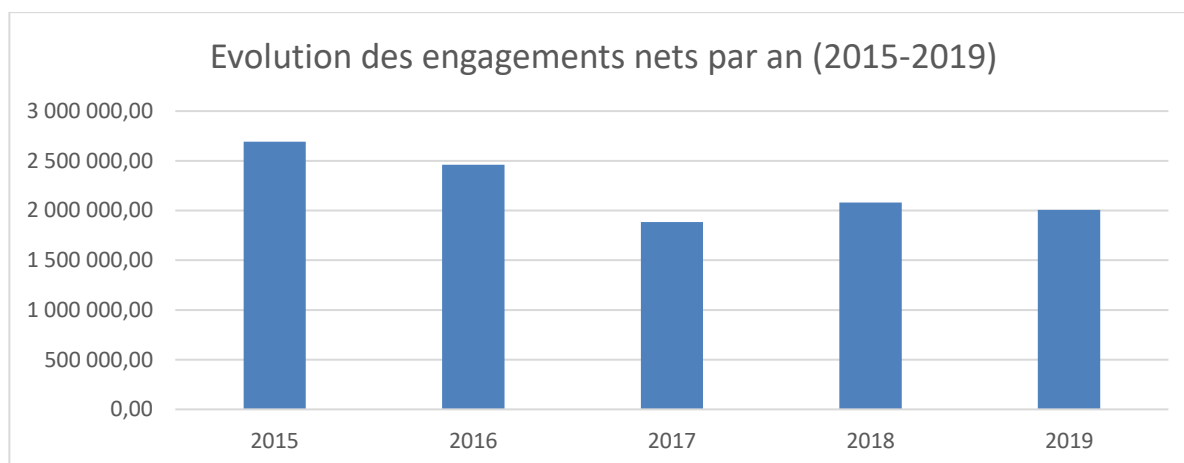
BUDGET REALISE CONSOLIDE

En complément du budget affecté au programme « Yvelines, Partenaires du développement », d'autres dépenses annexes peuvent y être rattachées et concourent directement à la réalisation des activités conduites. Il s'agit des dépenses de personnel et des dépenses de déplacements des élus et agents de la Mission Coopération internationale. Le coût consolidé de la politique peut ainsi être évalué à 1 847 825,36€ en 2019.

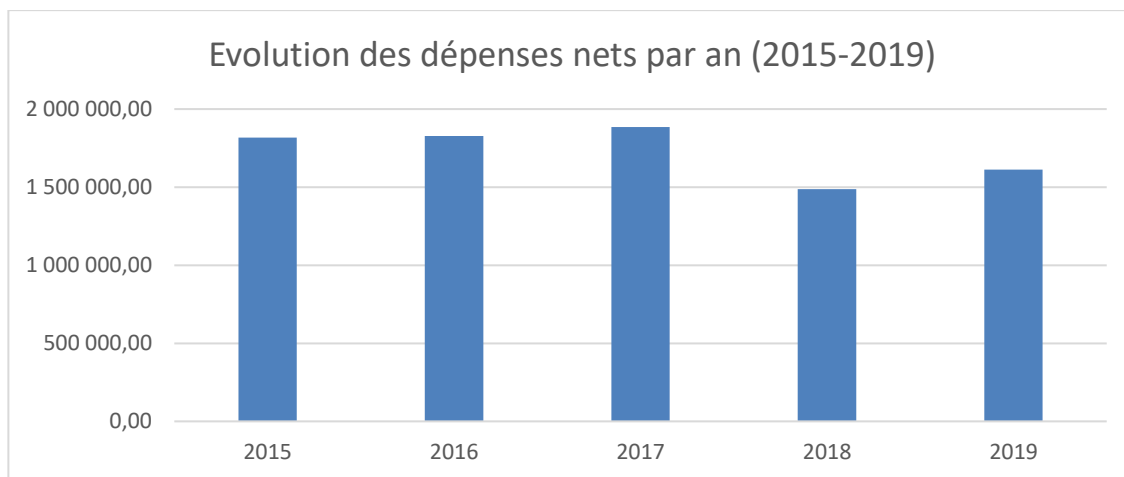
	2018
Programme « Yvelines, Partenaires du développement »	1 612 004,33€
Ressources humaines Mission Coopération internationale	200 437,83€
Dépenses de déplacements des agents de la Mission	19 027,07€
Dépenses de déplacements des élus départementaux	16 356,13€
TOTAL	1 847 825,36€

Il peut par ailleurs être relevé que les agents de la Mission Coopération internationale sont affectés à 60% de leur temps de travail au groupement YCID.

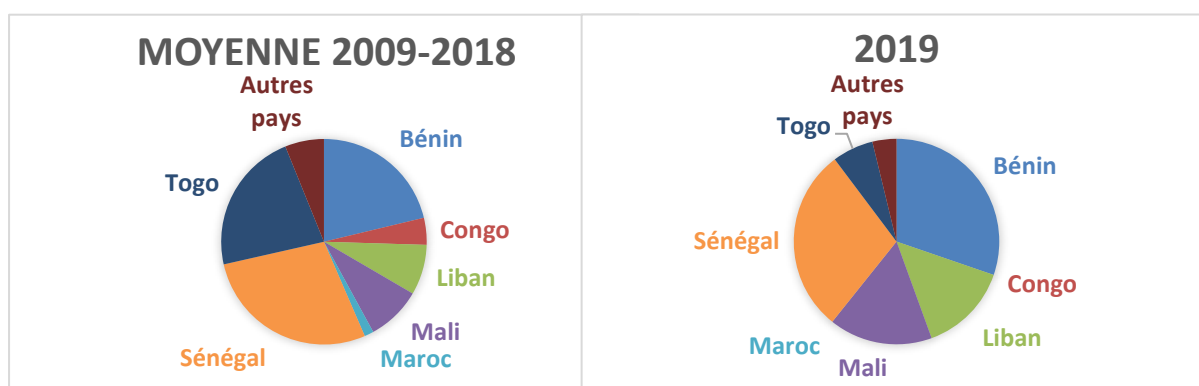
REPARTITION DES CREDITS EMPLOYES



Les engagements nets (dépenses moins recettes) correspondent aux engagements nouveaux annuels et aux reports autorisés des années précédentes. Le taux d'engagement sur crédits ouverts en 2019 a été bon, proche du montant autorisé, comme l'an dernier. La tendance à la baisse sur les trois derniers exercices doit s'analyser comme la diminution progressive du stock de reports d'une année à l'autre.

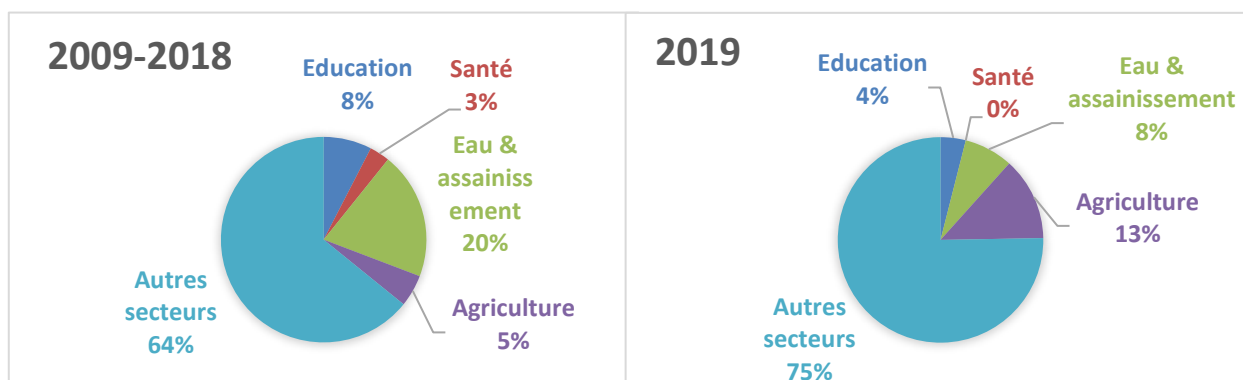


Répartition des dépenses réelles brutes par pays



NB : cette répartition n'inclut pas les fonds versés en France par le Département, ce qui donnerait une importance disproportionnée avec la présence d'YCID : même si les fonds sont attribués à un organisme français, ils ont vocation à être principalement redistribués dans des pays étrangers.

Répartition des dépenses réelles brutes par secteur d'intervention



NB : le secteur « eau et assainissement » englobe également la gestion des déchets solides.

NB2 : les données présentées n'intègrent pas les financements alloués à YCID, qui ne sont pas affectés par secteur (l'aide est apportée globalement au groupement).

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif a été voté en janvier 2020, il est construit sur une base stable par rapport à l'exercice précédent. La contribution départementale à YCID a été réduite de 150 000€ (impact du changement de structuration de la relation avec la MDY).

	Budget primitif	Crédits reportés 2019	Total crédits ouverts 2020
Coopération décentralisée	2 187 200,00	314 557,60	2 501 757,60
Soutien aux acteurs yvelinois	-	11 099,00	11 099,00
Animation du réseau	655 000,00	-	655 000,00
Total dépenses	2 842 200,00	325 656,60	3 167 856,60
Recettes	1 175 000,00	50 000,00	1 225 000,00
Total recettes	1 175 000,00	50 000,00	1 225 000,00
Total net YPD	1 667 200,00	275 656,60	1 942 856,60



Annexes

Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2019

2019	Budget exécuté total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	141 100,00 €	126 000,00 €	0,00 €	15 100,00 €
11-6185/Frais de colloques et de séminaires		8 746,00 €		
11-6188/Autres frais divers		10 862,18 €		
11-62268/Autres honoraires		36 384,00 €		
11-6238/Diverses publicité, publications, relations publiques		575,60 €		
11-6241/Transports de biens		20 000,00 €		
11-6245/Transports de personnes extérieures à la collectivité		24 514,44 €		
11-6281/Concours divers (cotisations...)				15 100,00 €
11-62878/Remboursements de frais à des tiers		24 863,78 €		
11-6288/Autres charges diverses sur services extérieurs		54,00 €		
DFS	1 357 844,00 €	595 870,00 €	6 974,00 €	755 000,00 €
65-65738/Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers		15 054,00 €		755 000,00 €
65-6574/Subventions de fonctionnement aux associations		580 816,00 €	6 974,00 €	
DIS Sub d'investissement associations	815 552,84 €	796 313,84 €	19 239,00 €	0,00 €
204-204182/Subventions d'équipement versées à des organismes publics divers, bâtiments et installations		2 800,00 €		
204-20421/Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé, biens mobiliers, matériels et études		20 000,00 €		
204-20422/Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé, bâtiments et installations		773 513,84 €	19 239,00 €	
TOTAL DES DEPENSES YPD	2 314 496,84 €	1 518 183,84 €	26 213,00 €	770 100,00 €
RF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RI	308 000,00 €	308 000,00 €	0,00 €	0,00 €
13-1314/Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Communes et structures intercommunales		50 000,00 €		
13-13178/Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables- Autres fonds européens		120 000,00 €		
13-1321/Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat et établissements nationaux		138 000,00 €		
TOTAL DES RECETTES YPD	308 000,00 €	308 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL YPD	2 006 496,84 €	1 210 183,84 €	26 213,00 €	770 100,00 €

■ **Annexe 2 – Déclaration d'aide publique au développement du Département**

Selon le Code général des collectivités territoriales (art. L.1115-6), les collectivités locales qui réalisent des dépenses dans leur compétence d'action extérieure doivent transmettre chaque année les données financières de leur activité à la Commission nationale de coopération décentralisée (CNCD), ce que le Département fait régulièrement depuis 2010. Ces déclarations, qui s'effectuent au mois de mai pour l'année précédente, permettent d'intégrer la contribution des collectivités locales à l'aide publique au développement (APD) de la France.

Le mode de comptabilisation de l'APD n'est pas tout à fait identique à la seule comptabilité budgétaire : certaines dépenses, qui n'ont pas pour finalité l'aide publique à des pays en développement, ne sont ainsi pas à déclarer. Par ailleurs, des dépenses supplémentaires, comme les bourses versées à des étudiants étrangers venant de pays du Sud, ou les dépenses d'accueil des réfugiés en France, peuvent être déclarées.

Pour 2019, le Département a déclaré la somme de **1 285 400€**. Il s'agit d'un montant net des subventions reçues, et il ne comprend pas les dépenses départementales pour les étudiants étrangers ou l'aide aux réfugiés.

Annexe 3 – Budget primitif détaillé 2020

NB : ce budget inclus les reports de l'année 2019, soit 325 656,60€ en dépenses et 50 000,00€ en recettes

2020	Budget total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	263 700,00 €	248 700,00 €	0,00 €	15 000,00 €
11-6188/Autres frais divers		192 500,00 €	0,00 €	0,00 €
11-6241/Transports de biens		25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
11-6281/Concours divers (cotisations...)		100,00 €	0,00 €	15 000,00 €
11-62878/Remboursements de frais à des tiers		9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
11-6245/Transports de personnes extérieures à la collectivité		22 100,00 €	0,00 €	0,00 €
AE (DFD pluriannuelle)	1 500 500,00 €	860 500,00 €	0,00 €	640 000,00 €
65-65738/Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers		17 500,00 €	0,00 €	640 000,00 €
65-6574/Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé		843 000,00 €	0,00 €	0,00 €
DFS	18 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
65-6574/Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé		18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
DIS	325 656,60 €	314 557,60 €	11 099,00 €	0,00 €
204-204182/Subventions d'équipement versées à des organismes publics divers, bâtiments et installations		2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
204-20421/Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé, biens mobiliers, matériels et études		20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
204-20422/Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé, bâtiments et installations		291 757,60 €	11 099,00 €	0,00 €
AP (DIS pluriannuelle)	1 060 000,00 €	1 060 000,00 €	0,00 €	0,00 €
204-20422/Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé, bâtiments et installations		1 060 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES YPD	3 167 856,60 €	2 501 757,60 €	11 099,00 €	655 000,00 €
RF	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
74-74718/Autres participations de l'Etat		75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
RI	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
13-1314/Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Communes et structures intercommunales		50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
13-13178/Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables- Autres fonds européens		85 000,00 €	0,00 €	0,00 €
13-1318/Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres		175 000,00 €	0,00 €	0,00 €
13-1321/Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat et établissements nationaux		840 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES YPD	1 225 000,00 €	1 225 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL YPD	1 942 856,60 €	1 276 757,60 €	11 099,00 €	655 000,00 €



Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2019 aux acteurs yvelinois

Nom de l'acteur	Siège	Type de subvention	Dispositif de subvention	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	Montant
Aquassistance	Le Vésinet	Investissement	PPDL	Togo	Eau et assainissement	6 300€
Lumières de Madagascar	Chanteloup les Vignes	Investissement	PPDL	Madagascar	Education	1 897€

Contacts

Hôtel du Département
Cabinet du Président
Mission Coopération internationale
2 place André Mignot
78000 VERSAILLES (France)
coopinter@yvelines.fr
(+33) 1 39 07 79 94

www.yvelines.fr/coopinter